



Revue de presse

A propos du film

Wikipédia : Affaire France Télécom	4
L'Humanité : L'homme « qui a foutu le PDG au tribunal »	7
Médiapart : Un documentaire sur la crise de France Télécom - Orange	9
SUD PTT : L'équipe du film « Par la fenêtre ou par la porte » lance une campagne de financement participatif.....	10
La Lettre A : Orange embarrassé par un documentaire des syndicats contre Didier Lombard	11
L'Humanité : Affaire France Télécom, un film contre l'oubli	13
Le journal des alternatives : La pertinence du syndicalisme.....	15
Politis : Politis vous invite à l'avant-Première du film Par la Fenêtre ou par la Porte.	17
Santé au Travail : l'Affaire France Télécom sur grand écran	18
La LDH soutient "Par la fenêtre ou par la porte", un documentaire de Jean-Pierre Bloc	20
ATTAC : 21e édition, le festival de cinéma d'Attac à Paris	22
Allociné : Par la fenêtre ou par la porte	23
VraiVrai Films : Par la fenêtre ou par la porte	24
Attac France : [À voir] Par la fenêtre et par la porte, réalisé par Jean-Pierre Bloc	25
Lignes d'ATTAC : Par la Fenêtre ou par la Porte	26
LDH : Découvrez Par la fenêtre ou par la porte et son réalisateur, Jean-Pierre Bloc !	27
SUD PTT : Un film : « Par la fenêtre ou par la porte »	28
Le Trégor : Un forum sur l'état du travail.	29
Amplitude du Droit : Le procès de la disparition du droit du travail.	30
Technologia : « Par la Fenêtre ou par la Porte »	34
Le Montreuillois : Le syndicaliste qui fait revivre sur grand écran le procès de France Télécom	36
SUNDEP-Solidaires : Projection du documentaire « Par la Fenêtre ou par la Porte » au Méliès à Montreuil37	
NPA : Par la fenêtre ou par la porte, un film sur la tragédie de France Télécom	38
Critique Film : « Par la Fenêtre ou par la Porte »	40
SCAM : « Par la Fenêtre ou par la Porte »	43
Expansive info : Projection du film « Par la Fenêtre ou par la Porte »	44
Blog Médiapart : Par la Fenêtre ou par la Porte de Jean-Pierre Bloc	45
Première : Critique de « Par la Fenêtre ou par la Porte »	47
L'Officiel des spectacles : Par la fenêtre ou par la porte.....	48
Allo forfait : Par la fenêtre ou par la porte : le documentaire retraçant l'affaire France Télécom	49
Le Monde : le combat des salariés de France Télécom contre le harcèlement.....	50
Télérama : Par la fenêtre ou par la porte : la critique Télérama.....	51
Basta! : Un documentaire revient sur l'affaire France Télécom-Orange	52
lintern@ute : Par la Fenêtre ou par la Porte	54
Info locale : Par la Fenêtre ou par la Porte	55

Le Canard Enchaîné : Par la Fenêtre ou par la Porte	56
Jeune cinéma : Par la Fenêtre ou par la Porte	57
actuEL RH : "Par la fenêtre ou par la porte", ou comment le management est devenu harcèlement	60
VieilleCarne : « PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE » : DE L'OBSCÉNITÉ AU MEURTRE.....	62
Marianne : Le spectre d'une deuxième vague	63
Le film français : Par la Fenêtre ou par la Porte.	67
France Inter : les sorties de la semaine.	68
Force ouvrière : L'affaire France Télécom-Orange sur grand écran.....	69
Souffrance et Travail : « Par la fenêtre ou par la porte ! », l'agenda des projections	70
Le journal du centre : projection d'un documentaire choc.....	72
Les CE tissent la toile : Par la Fenêtre ou par la Porte	73
Le Télégramme : Une soirée ciné débat autour du documentaire sur l'affaire des suicides à France Télécom	74
Ouest France : Privatisation, stress, suicides... L'affaire France Télécom racontée dans un documentaire	75
RFI : la crisis de suicidios de France Télécom y su condena judicial en película	76
Le Dauphiné Libéré : Un ciné débat autour de l'affaire des suicides chez ex-FranceTélécom	78
Ligue des Droits de l'Homme : Mon Ciné.....	79
Cerises la coopérative : Par la porte ou par la fenêtre	80
Charente Libre : Un documentaire fort qui dit tout.....	81
Santé et Travail : Pour une initiative parlementaire sur la santé au travail.....	82
Courant Alternatif : Par la fenêtre ou par la porte.....	85

▶ Médiapart : un documentaire dur la crise à France Télécom Orange.....	page 6
▶ Médiapart : un documentaire dur la crise à France Télécom Orange.....	page 6
▶ La fédération SUD PTT : l'équipe du film « Par la fenêtre ou par la porte » lance une campagne de financement participatif	page 7
▶ La Lettre A : Orange embarrassé par un documentaire des syndicats contre Didier Lombard	page 8
▶ L'Humanité : l'affaire France Télécom, un film contre l'oubli	page 10
▶ Alter.quebec : la pertinence du syndicalisme	page 12
▶ Politis vous invite à assister à l'avant-première du film « Par la fenêtre ou par la porte »	page 14
▶ La revue Santé au Travail	page 15
▶ La LDH soutient "Par la fenêtre ou par la porte"	page 17
▶ 21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris	page 19
▶ Allo Ciné	page 20
▶ VraiVrai Films	page 21
▶ ATTAC : [À voir] Par la fenêtre et par la porte, réalisé par Jean-Pierre Bloc	page 22
▶ Lignes d'ATTAC : Revue trimestrielle d'ATTAC	page 23
▶ Ligue des Droits de l'Homme	page 24
▶ SUD PTT : Édito : Un film, « Par la fenêtre ou par la porte »	page 25
▶ Le Tregor : Emploi, un forum sur l'état du travail	page 26
▶ Amplitude du droit : Le procès de la disparition du droit du travail	page 27
▶ Blog de Technologia : Par la fenêtre ou par la porte	page 31
▶ Le Montreuillois : Le syndicaliste qui fait revivre sur grand écran le procès de France Télécom	page 33
▶ SUNDEP Solidaires : Projection du documentaire « PLFOPLP » au Méliès à Montreuil	page 34
▶ NPA : Par la fenêtre ou par la porte, un film sur la tragédie de France Télécom	page 35
▶ Critique Express : Par la fenêtre ou par la porte	page 37
▶ SCAM : Par la Fenêtre ou par la Porte	page 40
▶ Expansive Infos : Projection du Film : « Par la fenêtre ou par la porte »	page 41
▶ Médiapart : "Par la fenêtre ou par la porte" de Jean-Pierre Bloc	page 42
▶ Première	page 44
▶ L'Officiel des spectacles	page 45
▶ Allo Forfait : Par la fenêtre ou par la porte : le documentaire retraçant l'affaire France Télécom	page 46
▶ Le Monde : Le combat des salariés de France Télécom contre le harcèlement	page 47
▶ Télérama : Par la fenêtre ou par la porte : la critique Télérama	page 48
▶ Basta : Un documentaire revient sur l'affaire France Télécom-Orange	page 49
▶ L'Internaute : Par la fenêtre ou par la porte	page 51
▶ Infolocale : Par la fenêtre ou par la porte.....	page 52
▶ Le Canard Enchaîné	page 53
▶ Jeune Cinéma : « Par la fenêtre ou par la porte », ou comment le management est devenu harcèlement .	page 54
▶ Actuel RH : Par la fenêtre et par la porte (2023)	page 57
▶ Vielle Carne	page 59
▶ Marianne : Le spectre d'une deuxième vague	page 60
▶ Le Film Français : Par la fenêtre ou par la porte	page 64
▶ France Inter : Les sorties de la semaine	page 65
▶ Force Ouvrière : L'affaire France Télécom-Orange sur grand écran	page 66
▶ FILM « Par la fenêtre ou par la porte ! » : l'agenda jusqu'en décembre 2023	page 67
▶ Le journal du Centre : Au cœur de l'affaire des suicides de France Télécom-Orange	page 69
▶ Les CE tissent la toile : Par la fenêtre ou par la porte	page 70
▶ Le Télégramme : Au cœur de l'affaire des suicides de France Télécom-Orange	page 71
▶ Ouest France : L'affaire France Télécom racontée dans un documentaire	page 72
▶ RFI : la crisis de suicidios de France Télécom y su condena judicial en película	page 73
▶ Dauphiné Libéré : Un ciné débat autour de l'affaire des suicides chez ex-FranceTélécom	page 75
▶ Mon Ciné : Par la fenêtre ou par la porte	page 76
▶ Cerises, la coopérative	page 77
▶ La Charente Libre : Un documentaire fort qui dit tout	page 78
▶ Par la fenêtre ou par la porte : la violence patronale sur grand écran	page 82



Wikipédia : Affaire France Télécom

Affaire France Télécom, procès France Télécom et affaire des suicides¹ désignent une affaire judiciaire française visant l'entreprise [France Télécom](#) (devenue [Orange](#) en 2013) pour [harcèlement moral](#). Les faits, sur la période 2006-2011^{2,3}, atteignent leur paroxysme en 2009 dans une période surnommée la « crise des [suicides](#) » — 35 suicides en 2008 et 2009 selon l'Observatoire du Stress et des mobilités forcées, les syndicats et la direction².

Plan NExT et nouvelles méthodes de management

Le 27 février 2005, [Didier Lombard](#) devient PDG de France Télécom. Il poursuit et amplifie la politique de réorganisation du groupe initiée par son prédécesseur [Thierry Breton](#). Le projet présenté et mis en œuvre par Didier Lombard, le [plan NExT](#), est un plan de redressement de l'entreprise qui vise, entre autres objectifs, au départ en trois ans de 22 000 des 120 000 salariés⁴, dans un contexte d'ouverture à la [concurrence](#).

Le plan NExT introduit un management violent. En 2004, 4 000 employés sont formés durant dix jours afin d'accomplir sur le terrain le plan NExT : la réduction des effectifs est une priorité, de nouvelles techniques de management sont introduites, la méthode est de dégrader les conditions de travail, afin de pousser psychologiquement une partie des employés au départ volontaire, réduisant ainsi les indemnités à payer.

Des propos de Didier Lombard à l'époque ont marqué les esprits. « Ce sera un peu plus dirigiste que par le passé », (...) « c'est notre seule chance de faire les 22 000 [salariés en moins] ». « Il faut bien se dire qu'on ne peut plus protéger tout le monde (...) En 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte », lâche-t-il en octobre 2006 devant l'association des cadres supérieurs et dirigeants de France Telecom (Acسد). Lors d'un événement interne en janvier 2009, il précise sa pensée : « Y compris les populations qui ne sont pas à Paris. Qui pensent que la pêche aux moules est merveilleux (sic) eh ben, c'est fini ! »⁷. Et pendant une conférence de presse le 15 septembre 2009, Didier Lombard évoque une « mode des suicides ». Une formulation qu'il a regrettée ensuite, en prétextant avoir, par erreur, « utilisé le mot "mode" qui était la traduction du mot *mood* (humeur) en anglais », mais qui choque profondément salariés, syndicats et opinion publique⁸.

Ainsi, les managers ont pour objectif d'inciter des salariés à démissionner, d'en muter dans d'autres secteurs de la fonction publique ou de signer des congés de fin de carrière. Des stages apprennent à ces managers des schémas sur les courbes du deuil qui définissent six étapes par lesquelles tout salarié qui se voit annoncer la suppression de son poste, doit passer : l'annonce de la mutation, le refus de comprendre, la résistance, la décompression qui peut aller jusqu'à la [dépression](#), la résignation et l'intégration du salarié ([harcèlement](#) qui peut aussi se terminer très mal par des suicides).

La plainte

Le syndicat [SUD PTT](#) dépose une plainte le 14 décembre 2009 (plainte enregistrée en mars 2010) contre la Société FRANCE TELECOM SA (Orange) et MM. Didier Lombard, Président Directeur Général, Olivier Barberot, Directeur des Relations Humaines et [Louis-Pierre Wenès](#), Directeur Exécutif Délégué.

Le procès

Il s'agit du premier procès d'une entreprise du [CAC 40](#) pour harcèlement moral. Le principal prévenu est Didier Lombard, président-directeur général de l'époque. L'affaire est « devenue un symbole de la souffrance au travail ».

Le 6 janvier 2015, l'enquête est close sur la vague de suicides et qui pourrait ouvrir la voie à la reconnaissance par la justice d'un harcèlement moral institutionnel.

En juillet 2016, le parquet de Paris demande le renvoi devant le tribunal correctionnel, pour harcèlement moral, de la société Orange, en tant que personne morale, et de six responsables : Didier Lombard, ancien dirigeant du groupe, Louis-Pierre Wenes, son ancien numéro 2, Olivier Barberot, l'ancien responsable des ressources humaines ainsi que quatre cadres pour complicité. La CFE-CGC Orange a pour sa part réclamé la

qualification d'homicide involontaire en lieu et place de harcèlement moral. C'est la première fois qu'une grande entreprise est poursuivie en France pour ce délit.

En juin 2018, la justice décide de faire comparaître en 2019 pour harcèlement moral l'entreprise France Telecom, son ancien PDG Didier Lombard et ses seconds Louis-Pierre Wenès et Olivier Barberot.

Trente-neuf cas individuels (19 suicides, 12 tentatives de suicide, 8 dépressions ou arrêts de travail) sont discutés lors du procès en 2019.

En décembre 2016, Orange, ex-France Télécom, son ancien PDG Didier Lombard et six autres cadres et dirigeants ont été condamnés pour « harcèlement moral », près de dix ans après une crise sociale durant laquelle plusieurs dizaines de salariés se sont suicidés.

En France, l'affaire a fait évoluer certaines pratiques en matière de management et de ressources humaines, avec notamment des efforts sur la prévention des [risques psychosociaux](#) et une meilleure prise en compte du harcèlement moral¹.

Dans son procès sur sa politique de gestion des ressources humaines d'Orange, Didier Lombard est condamné à un an de prison, dont huit mois avec sursis, et 15 000 euros d'amende. Le groupe, rebaptisé Orange en 2013, doit payer une amende de 75 000 euros. Didier Lombard a décidé d'interjeter appel²¹.

En reconnaissant le harcèlement moral institutionnel de France Télécom, le tribunal ouvre la porte à d'autres demandes de réparations. Les juges affirment que tous les membres du personnel de France Télécom salariés pendant la période de prévention retenue par le tribunal sont fondés à demander réparation. C'est donc potentiellement les 130 000 salariés en poste en France pendant le plan NEXT du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008 qui pourraient avoir intérêt à agir. La base de réparation retenue allant de 10 000 jusqu'à 45 000 euros, c'est-à-dire 2 milliards d'euros minimum de demandes de réparations potentielles auxquels est exposé Orange.

Orange, qui ne fait pas appel du jugement, décide en juillet 2019 de créer une commission d'indemnisation, dont la mise en œuvre fait l'objet d'échanges avec les Organisations Syndicales.

Rôle des CHSCT

L'inspectrice du travail, Sylvie Catala, adresse un courrier à Didier Lombard lui indiquant qu'il est urgent d'agir, en évoquant les 64 PV de [CHSCT](#) et les très nombreux rapports de médecine du travail qui alertent sur les suicides.

La direction, au plus haut niveau, décide de faire obstruction aux tentatives des élus CHSCT de faire prévaloir leurs droits aux expertises, enquêtes, droits d'alertes, aux conseils des inspections du travail, des médecins du travail, des caisses d'assurances maladie. Les juges relèvent une pièce du dossier d'instruction à propos de la politique de l'entreprise vis à vis des CHSCT. Il n'y a pas d'ambiguïté : il faut mener une « guérilla juridique » contre les CHSCT.

Sans le travail d'alerte, d'enquête et d'expertise des CHSCT, ce procès n'aurait sans doute pas pu avoir lieu. Les ordonnances Macron et la disparition de cette instance font craindre que ce procès des méthodes de management mortifères ne soit le premier et le dernier.

Procès en appel

Le procès en appel s'ouvre le 11 mai 2022.

La culpabilité du PDG, Didier Lombard, et du numéro deux, Louis-Pierre Wenès, de France Télécom à l'époque des faits, a été confirmée par la cour d'appel de Paris. La notion de « harcèlement moral institutionnel » reconnue par le jugement du 20 décembre 2019 est confirmée. Les peines des deux dirigeants sont de un an d'emprisonnement assorti du sursis et à 15 000 euros d'amende.

Pièces, Films , livres, documentaires

- Le livre, paru en 2005, *La société malade de la gestion* de [Vincent de Gaulejac](#) montre comment les individus sont enfermés dans un système "qui les conduit à une soumission librement consentie" et dénonce cette gestion qui rend malade parce qu'elle est porteuse de non-sens et d'insensé, qu'elle invite à faire toujours mieux et gagner toujours plus, qu'elle transforme chaque individu en capital humain²⁹.
- En 2007, bien avant que la presse ait commencé à se faire l'écho des suicides, une pièce de théâtre de la compagnie Naje, *Les Impactés*, met au jour le système France Télécom-Orange et la souffrance de ses salariés.

- En 2009, [Serge Moati](#) réalise un documentaire de commande sur la réussite de France Télécom. Ce film inédit, tourné au pic de la crise dans l'entreprise, est diffusé au procès, au grand dam des prévenus car les salariés s'expriment sans fard sur leurs conditions de travail.
- Le livre *Orange stressé* (2010) d'Ivan Du Roy décrit un management « sournois » et « vicieux » par le stress à France Télécom, laboratoire pour la gestion du personnel par la souffrance au travail.
- Le roman *Les Visages écrasés* (2011)³³ de [Martin Ledun](#), et la pièce de théâtre *Un Incident* de [Vincent Farasse](#), traitent de cas fictifs proches.
- Le film *Corporate* (2017) de [Nicolas Silhol](#) a été imaginé à la suite de cette affaire.
- Le roman de [Sandra Lucbert](#) *Personne ne sort les fusils* (2020) attaque la langue du capitalisme utilisée par les cadres de France Télécom.
- *La raison des plus forts* (2020) rassemble les chroniques du procès sous la plume de romanciers, chercheurs, artistes...
- Le documentaire *Souffrance au travail : on lâche rien !* (2022) de Daniel Kupferstein montre comment une mobilisation sociale et solidaire permet aux victimes ou à leurs familles de faire reconnaître les souffrances au travail en accident du travail ou en maladie professionnelle et le cas échéant faire condamner au pénal ces employeurs responsables.
- La pièce de théâtre *Babylone* (2022) de Maurici Macian-Colet, mise en scène par Max Millet, s'inspire de l'affaire France Télécom pour parler d'une campagne de harcèlement moral à grande échelle du point de vue d'un manager.

L'homme « qui a foutu le PDG au tribunal »

Initiateur de la plainte contre France Télécom, en 2009, l'ancien représentant SUD PTT Patrick Ackermann est l'une des clés de voûte de cette procédure judiciaire, dont il est partie civile.

La qualification de lanceur d'alerte l'agace. Pour Patrick Ackermann, le combat syndical est avant tout une œuvre collective.

Pourtant, le représentant de SUD PTT au moment de la crise des suicides chez France Télécom est bien l'une des chevilles ouvrières de ce dossier judiciaire hors normes. « *Tout cela a pris une place prépondérante dans ma vie depuis quinze ans. Ma carrière professionnelle et mon engagement militant ont été structurés par cette affaire* », résume-t-il sobrement. Arrivé chez l'ex-PTT en tant que conducteur de travaux en 1987, après avoir été viré de la SNCF pour fait de grève, le fils d'instituteurs belfortains assiste, médusé, à la transformation du service public en usine à cash.

AGENTS FOUDROYÉS

Marqué par la « trahison » du gouvernement Jospin, avec l'ouverture du capital de France Télécom en 1997, il voit les agents progressivement foudroyés par ce changement de logique aux antipodes de leurs valeurs. « *Il y a une rupture nette et plus d'espace de dialogue avec la direction, souligne Patrick Ackermann. On constate que des personnels se suicident, mais on ne comprend pas pourquoi sur le moment. Un technicien, qui était venu nous voir pour se plaindre de la pression hiérarchique, finit par se pendre. Les signes annonciateurs sont là.* » Le rouleau compresseur du plan TOP, voulu par le PDG Thierry Breton (entre 2002 et 2005) pour résorber les 70 milliards d'euros de dette, enclenche une décennie de souffrance qui atteindra son apogée avec son successeur, Didier Lombard.

RECENSEMENT DES CAS DE SUICIDE

Le fils d'instituteurs assiste, médusé, à la transformation du service public en usine à cash.

Dans cette entreprise hybride où le droit public se liquéfie et le droit privé n'est pas encore entré en application, les fonctionnaires sont piégés. Malgré les mobilisations sociales, l'action syndicale est entravée et les nouvelles instances représentatives du personnel balbutiantes.

Sidé par le malaise qui monte crescendo et face à des dirigeants dans le déni, Patrick Ackermann impulse la création de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées, avec la CFE-CGC, en 2007. Un questionnaire rempli par 3 000 salariés et le recensement des cas de suicide vont contribuer à quantifier l'ampleur des dégâts.

« *Il n'y avait pas le choix, il fallait faire peser sur eux le poids des médias. Le PDG était complètement dénué d'empathie et a validé des choses incroyables* », raconte-t-il, toujours estomaqué. Mais, envers et contre tout, le groupe continue de déployer son plan de 22 000 suppressions de postes entre 2006 et 2009, à base de pressions et de mobilités contraintes. « *Les gens étaient K.O. debout. On décide alors de porter plainte en décembre pour mise en danger de la vie d'autrui, entraves aux instances représentatives du personnel*

PORTRAIT



Pour Patrick Ackermann, le combat syndical est une œuvre collective. Kenzo Tribouillard - AFP

(IRP) et harcèlement moral institutionnel. Cela a fait débat au sein de ma propre fédération (SUD PTT), mais il fallait qu'il se passe quelque chose. »

S'il a joué un rôle décisif dans l'éclatement au grand jour de cette crise, il cite volontiers d'autres protagonistes, comme l'inspectrice du travail Sylvie Catala, qui a mené une enquête exemplaire en interne. *« Elle nous a aidés à constituer un dossier solide en se basant sur les procès verbaux des inspecteurs du travail et ceux des CHSCT »,* tient-il à préciser.

Après ces années de tourmente, la reprise à temps plein d'un poste entre 2014 à 2019 chez Orange est donc une épreuve.

« Même si j'ai tenté de me protéger, c'était dur de revenir. J'étais celui qui avait foutu le PDG au tribunal. »

UN PROCÈS COMME « THÉRAPIE SOCIALE »

Avant le premier procès, en mai 2019, il part en préretraite pour s'y consacrer à 200 %. À la barre, le syndicaliste n'hésitera pas à interpeller des prévenus drapés dans leur suffisance. *« C'était une thérapie sociale très émouvante, analyse-t-il. Il y avait une volonté de compréhension de la part de la juge. Mais, entre les dommages et intérêts et les indemnisations versés par Orange, 26 millions d'euros auront été déboursés. Loin du coût d'un plan social pour 22 000 personnes. »*

Retraité depuis le mois de janvier, Patrick Ackermann, 62 ans, aspire à profiter de sa famille. Entre le soutien aux parties civiles (il en fait lui-même partie) et l'aide pour les dossiers d'indemnisation, la saturation gagne parfois. Impossible, pour autant, de ne pas s'impliquer dans cette procédure en appel. *« Ce jugement doit être confirmé et servir de point d'appui pour rétablir la démocratie dans le monde du travail. »* Songeur, il espère qu'une victoire de la gauche unie aux élections législatives puisse rétablir un solide Code du travail. Toujours miser sur le combat collectif.

Cécile Rousseau

Un documentaire sur la crise de France Télécom - Orange

Ce Samedi 13 mai, nous avons présenté au cinéma Luminor la première version de montage de notre documentaire « Par la Fenêtre ou par la Porte ». Les personnes invitées ont chaleureusement accueilli ce projet...



Nous avons invité les personnes du « premier cercle » de nos ami.es, pour la projection ce samedi 13 mai de la version test de notre documentaire « Par la Fenêtre ou par la Porte » au cinéma Luminor du 20 de la rue du Temple à Paris.

La salle du cinéma était limitée à ses 60 places, cela nous le savions déjà. Mais c'était très enthousiasmant de voir une salle bondée, complètement occupée par des gens qui ont répondu à notre invitation, avec visiblement un appétit printanier pour visualiser cette version AVANT-avant-première.

Remerciement par ailleurs à la salle de cinéma, car c'était pour nous aussi la première fois que nous avons pu voir ce projet sur un grand écran. Belle émotion ! Il y avait, à n'en pas douter, des flammes et des larmes dans les yeux de l'assistance au moment de sortir de la salle, après une salve d'applaudissements nourris qui nous ont chauffé le cœur.

À l'extérieur, la température est montée et nous étions enfin dans un véritable mois de mai avec toutes ses promesses.

Nous avons eu aussi l'occasion de faire un débat avec une assistance qui était restée massivement dans un salon du cinéma pour parler de l'avenir de ce projet. Chroniqueurs, journalistes, juristes, syndicalistes, cinéastes.... Le débat était niche, animé et nous avons pu échanger pendant plus d'une heure sur l'avenir. Amélioration du documentaire, circuits de diffusion, appel à financement participatif. si l'animation du débat est à la hauteur des soutiens que nous n'osions pas encore espérer, nous pouvons croire maintenant que la partie est ... très bien engagée !

Nous vous tiendrons au courant dans les jours qui viennent pour le lancement de notre campagne de financement participatif sur le site de "KissKissBankBank". Vous êtes nos principaux alliés pour faire rayonner cet appel autour de vous.

L'aventure continue... avec votre soutien ! Mille mercis !

L'équipe du film « Par la fenêtre ou par la porte » lance une campagne de financement participatif.



Ce documentaire de 90 mn raconte, pour la première fois, l'affaire France Télécom- Orange du point de vue de syndicalistes et de salarié-es de l'entreprise. Voilà plus d'un an, ils ont eu le désir de réaliser un film à partir de leur propre histoire.

Aujourd'hui, ce film est en voie d'aboutir. Il raconte des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors en un temps record 22 000 personnes « par la fenêtre ou par la porte » selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président. Un personnel en état de choc, de nombreux suicides, deux procès, avec à la clé des peines de prison pour les dirigeants, du jamais vu pour une entreprise du CAC 40. Et une jurisprudence qui, en consacrant la notion de harcèlement moral institutionnel, inaugure une nouvelle ère judiciaire.

Avec de nombreux témoignages, le film se veut la mémoire de ce drame humain ; il retrace les difficultés du syndicalisme face aux suicides, mais aussi son inventivité, et met en débat le travail lui-même - son sens, son utilité sociale - dans le contexte économique et social actuel marqué par une régression accélérée des droits des salarié-es au profit d'un pouvoir unilatéral des actionnaires.

Même si le soutien du CNC lui est acquis, l'équipe du film a décidé de s'adresser au public pour financer l'achat des droits des archives et les différentes étapes à venir de la post-production.

Dans cet objectif, elle remercie par avance tous ceux et celles qui lui apporteront leur soutien en relayant cet appel.

La Lettre A : Orange embarrassé par un documentaire des syndicats contre Didier Lombard



Didier Lombard, en mai 2022, au moment du procès en appel des ex-dirigeants de France Télécom. © Bertrand Guay / AFP

A l'approche de sa première diffusion en septembre, un documentaire non autorisé retraçant la tragédie des suicides sous l'ère de Didier Lombard suscite quelques crispations chez Orange. L'ancien PDG Stéphane Richard y témoigne sans fard et n'épargne pas son prédécesseur. [...]

— Publié le 26/07/2023 à 6h20 • Lecture 3 minutes
• Robin Carcan

Au fil des semaines, la tension monte autour de la sortie du documentaire *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé par Jean-Pierre Bloc. La direction d'Orange voit d'un mauvais œil la première diffusion, prévue le 18 septembre, de ce film de 90 minutes réalisé à l'initiative du syndicat SUD (avec la CFE-CGC) pour retracer l'histoire de l'ex-France Télécom depuis sa privatisation en 2004 jusqu'à aujourd'hui. Quelques politiques - plutôt classés à gauche - ainsi que des dirigeants de l'opérateur seront invités par ses concepteurs à l'avant-première au cinéma Majestic Bastille à Paris. Le titre fait explicitement référence à une phrase prononcée en 2007 par l'ancien PDG Didier Lombard, « *je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte* ».

Signe de son agacement, le groupe dirigé par Christel Heydemann se montre tatillon sur le plan juridique. Le directeur du patrimoine et des services généraux d'Orange, Bernard Aoun, s'est opposé mi-juillet à l'incrustation dans le documentaire de tout type d'images liées à Bridge, le siège monde du groupe Orange, installé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) depuis deux ans.

Stéphane Richard face caméra

Le témoignage de l'ancien PDG Stéphane Richard rend le film d'autant plus sensible. Désormais associé chez Perella Weinberg, celui qui a passé douze ans à la tête d'Orange (2010-2022) n'a pas été long à convaincre et se montre implacable avec le bilan de son prédécesseur. On l'entend rappeler, concernant l'affaire France Télécom, que "*plus de dix ans après, on continue d'en parler encore et ça a fait le tour du monde !*"

Montré en mai dans une version provisoire à des militants de SUD Orange, *Par la fenêtre ou par la porte* a aujourd'hui récolté plus de 33 500 € auprès de donateurs individuels au travers du site de financement participatif KissKissBankBank, dépassant nettement le premier objectif fixé à 20 000 €.

En parallèle, d'autres apports financiers ont été collectés via des grands donateurs (syndicats, associations...). A eux seuls, les frais d'achat d'images auprès de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) vont s'élever à près de 10 000 €, l'essentiel du budget du film devant servir à rémunérer l'équipe technique.

L'autre documentaire qui avait irrité les ex-dirigeants d'Orange à leur procès

Orange peut être fâché avec les documentaires. Lors du premier procès pour harcèlement moral contre plusieurs dirigeants du groupe de télécoms, en 2019, le public avait pu découvrir un film du réalisateur Serge Moati.

Ce documentaire avait officiellement été commandé en 2009 pour louer la réussite de France Télécom. Tout le Comex du groupe avait été interviewé, mais la crise des suicides est venue percuter le scénario prévu et le journaliste-réalisateur est allé interroger salariés et syndicalistes. Un premier montage avait alors été censuré par le groupe, compromettant de facto le documentaire.

Mais en 2019, une clé USB contenant une nouvelle version a été envoyée anonymement à la CFDT juste avant le procès. Le syndicat l'a transmise au tribunal et, à la demande de la présidente, Cécile Louis-Loyant, le film a été diffusé lors du procès de 2019. Loin du plaidoyer pro domo qu'il était censé incarner au départ, le documentaire de Serge Moati a posé dans sa version finale un regard particulièrement critique sur le drame social s'étant déroulé chez l'opérateur, provoquant la stupeur des prévenus. Une fuite opportune ? Un certain Stéphane Richard, alors directeur général délégué, y témoignait déjà devant la caméra, appuyant sur la nécessité d'instaurer un "*nouveau contrat social*". Le film n'a toutefois jamais connu de diffusion publique autre que celle ordonnée dans l'enceinte judiciaire.

Affaire France Télécom, un film contre l'oubli



A Auch, en octobre 2009, les personnels de France Télécom dénonçaient les conditions de travail et le harcèlement de leur direction.

Sébastien Lapeyrere
/ La dépêche du midi

Un documentaire retraçant la crise sociale chez l'ex-PTT sera présenté au public mi-septembre. Alors qu'un élan de solidarité s'est créé autour du projet, la direction d'Orange, elle, refuse d'en entendre parler.

Un long métrage pour remonter aux racines des années noires. Le projet *Par la fenêtre ou par la porte*, titre inspiré par les mots scandaleux prononcés par Didier Lombard, l'ancien PDG de France Télécom au moment de la crise sociale, tient du miracle. Pendant le procès en appel qui s'est soldé en 2022 par une nouvelle condamnation des ex-dirigeants pour harcèlement moral institutionnel, Patrick Ackermann, représentant de SUD PTT dont la plainte en 2009 avait lancé la machine judiciaire, se demande comment laisser une trace de cette affaire emblématique de la souffrance au travail. «*Je m'étais mis en tête d'écrire un livre, explique-t-il. Une rencontre m'a convaincu de faire un documentaire. Ce qui s'est passé ensuite est quasi miraculeux.*»

Un élan collectif se tisse rapidement autour du film. Les acteurs du dossier, médecins du travail, inspecteur du travail, mais aussi certains grands témoins, artistes ou chercheurs, comme la sociologue Danièle Linhart, qui avaient écrit des chroniques lors des deux procès (1), ont répondu présent. Sans hésiter, 150 victimes indemnisées par la justice ou Orange ont mis la main à la poche. 33 000 euros ont ensuite été récoltés via une campagne sur la plateforme de crowdfunding Kiss Kiss Bank Bank.

Ce documentaire, auquel Ariane Ascaride a accepté de prêter sa voix, s'ouvre sur des esquisses de visages des proches des victimes. «Onze ans, j'avais onze ans, quand ma mère m'annonça sur le pas de la porte le décès de mon père», raconte Mathieu Louvrado, fils de Rémy qui s'était immolé par le feu en avril 2011. «L'histoire de sa mort, une parmi les dizaines d'autres, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie.»

Une fois aux commandes du projet, Jean-Pierre Bloc, réalisateur de plusieurs films sociaux, a replongé dans les prémices de la privatisation. Il a trouvé de saisissantes images d'archives des manifestations massives organisées par les syndicats, et notamment la CGT, à la suite de la publication le 30 juin 1987, par la Commission européenne, d'un livre vert sur le développement d'un marché commun des services et

équipements des télécommunications. « J'ai été frappé par la promesse permanente des politiques de ne pas privatiser, à droite comme à gauche pour finalement faire le contraire », appuie-t-il. Du côté de la direction de l'entreprise, dont l'État est l'actionnaire principal, l'heure est au contraire à l'euphorie, symbolisée par le jeté de jambe de danseuses de french cancan lors de l'introduction en Bourse à Wall Street, en 1997.

Pour répondre aux exigences de rentabilité et désendetter France Télécom, la machine à broyer va bientôt se mettre en route, avec un objectif de 22 000 départs à réaliser entre 2006 et 2009 « par la fenêtre ou par la porte » donc, selon les propres mots de l'ex-PDG Didier Lombard. Les conséquences sociales seront désastreuses, avec des dizaines de suicides.

« L'histoire de sa mort, une parmi des dizaines, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie. »

MATHIEU LOUVRAUDOUX, FILS DE RÉMY, SUICIDÉ EN AVRIL 2011

Une des surprises de cette œuvre, qui adopte un prisme syndical assumé, réside d'ailleurs dans l'interview du successeur de Didier Lombard, Stéphane Richard, qui avait à l'époque mis place un nouveau contrat social. « J'ai trouvé une entreprise qui était un peu en état de choc, avance l'ex-directeur général, plongée dans une forme de dépression collective. Il y a eu quelques décisions symboliques qui ont montré que je n'étais pas dans le déni de ce qui avait pu se passer. » Pour Jean-Pierre Bloc, la présence de celui qui a quitté la tête du groupe en 2022, et dont le bilan n'est pas non plus tout rose, « apporte un autre point de vue. Quand on lui a demandé, il a tout de suite accepté ».

Dans ce projet initié par SUD PTT, soutenu par la quasi-totalité des syndicats de l'ex-France Télécom, qui veut faire le pont entre les luttes passées et présentes, les seules difficultés sont venues de la direction d'Orange. Souhaitant utiliser des images de synthèse de son siège, le Bridge, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le réalisateur s'est vu opposer une fin de non-recevoir : « Il y a de nouveau des cas de suicide et des accidents du travail mortels chez Orange, explique Jean-Pierre Bloc. Ils n'ont pas envie que ce soit remué. Finalement, j'ai pris un plan extérieur que j'avais tourné et on l'a flouté en disant que la direction ne nous autorisait pas à le montrer. »

De son côté, Orange confirme être au courant de l'existence du long métrage et assume : « Il nous a semblé inapproprié d'associer l'image du siège à ces faits. » Patrick Ackermann, interprète, lui, ce refus par le changement opéré depuis la prise de fonction de la nouvelle directrice générale, Christel Heydemann, en 2022 : « Il y a une hostilité. C'est une rupture par rapport à Stéphane Richard, estime-t-il. Elle renoue avec des fondamentaux sur les suppressions d'emplois. Après son arrivée, les indemnités des victimes par le fonds créé par Orange se sont arrêtées. »

Une œuvre « support à des débats »

Une vision contestée par le groupe : « Il est inexact de dire que la clôture du processus a été accélérée avec l'arrivée de Christel Heydemann. (...) Le processus d'indemnisation et de réparation est maintenant achevé et la formalisation des derniers accords vient de se terminer. (...) Plus de 1 400 demandes ont dans ce cadre été examinées par une commission composée de personnes extérieures au groupe. »

Si Orange veut coûte que coûte tourner la page, la portée de ce documentaire se veut bien plus universelle. Étienne Sanchez, syndicaliste CGT chez Aéroports de Paris, qui a suivi le procès en appel, y a vu une résonance avec le malaise dans sa société, confirme-t-il dans le film.

Alors que la portée de ce jugement historique peine encore à s'infiltrer dans les entreprises... « L'idée du projet, c'est de voir comment le syndicalisme peut s'en emparer et comment interpeller les élus politiques », résume Jean-Pierre Bloc. Comme le précise Patrick Ackermann : « Le documentaire peut être un support à des débats. On va contacter des confédérations, des députés, bref, essayer d'agiter un peu. Il faut qu'il y ait un sursaut. » Avec une première projection du film le 18 septembre prochain au Majestic Bastille, les acteurs du projet espèrent une sortie nationale d'ici à l'automne.

(1) Regroupés sur le blog la Petite Boîte à outils.



<https://alter.quebec/la-pertinence-du-syndicalisme/>

La pertinence du syndicalisme

Par Rédaction-coordination JdA-PA



Par Mégane Arseneau, participante à la délégation jeune à l'UÉMSS 2023
Se syndiquer, c'est déjà lutter ! À travers deux activités distinctes à l'égard du syndicalisme, le visionnement du film documentaire *Par la fenêtre ou par la porte* et l'atelier *Pourquoi se syndiquer? Découvrir le Syndicalisme*, le constat est simple : le syndicalisme est toujours pertinent.

Le présent article est tiré de la projection du film *Par la fenêtre ou par la porte* sur l'affaire France Télécom-Orange ainsi que sur l'atelier *Pourquoi se syndiquer? Découvrir le syndicalisme* animé par la Confédération générale du Travail, la Fédération syndicale unifiée et l'Union syndicale Solidaires, dans le cadre de l'Université d'été des mouvements sociaux et de solidarité (UÉMSS).

Se syndiquer, c'est déjà lutter! C'est s'organiser pour se faire respecter, c'est se donner les moyens de mener les luttes lorsqu'il le faudra, c'est se donner la possibilité de se politiser davantage, de participer à ce qui se rapproche le plus d'un exercice de démocratie directe.

Sa pertinence se démontre de plusieurs façons, notamment, par l'organisation des travailleuses et des travailleurs, la politisation de la population, la mobilisation citoyenne, l'éducation populaire et j'en passe. Il s'agit d'un réel outil indispensable pour mener des luttes et obtenir des gains syndicaux ou sociaux qui, ultimement, améliorent les conditions de vie des gens qui mènent ou non la lutte. Bien que sa pertinence soit toujours d'actualité, nous ne sommes pas sans savoir que le mouvement syndical fait face à de nombreux défis.

Par la fenêtre ou par la porte

Certains d'entre eux ont été abordés par le film documentaire français [Par la fenêtre ou par la porte](#) de Jean-Pierre Bloc qui porte sur l'affaire France-Télécom-Orange.

C'est le récit des salarié.es et de syndicalistes qui ont mené le combat. Un film de quatre-vingt-dix (90) minutes racontant l'histoire d'une privatisation, d'une méthode de gestion toxique ayant entraîné la détresse de ses salarié.es, notamment, le suicide de plus de vingt travailleuses et travailleurs.

Un film qui suit également les batailles juridiques menant aux deux procès qui ont condamné les dirigeants de l'entreprise. La question est importante : à partir de quand le pouvoir du patronat, ses méthodes de gestion et de répression deviennent du harcèlement moral passible d'une peine pénale?

Après plusieurs années et un rapport accablant sur l'imputabilité des dirigeants, le verdict tombe et les trois dirigeants principaux sont inculpés et reconnus coupables. De fait, certaines méthodes de management peuvent être considérées comme du harcèlement moral. Le principe appliqué par France-Télécom-Orange est de «casser les gens pour qu'ils se cassent».

Objectif : mettre à pied 22 000 salarié.es en trois ans

Les trois (3) dirigeants ont effectivement commencé de grandes manœuvres, afin de mettre 22 000 personnes à pied en trois (3) ans en France. Une stratégie volontaire bien ficelée de terreur fut mise en place pour permettre la suppression de l'emploi dans l'unique but d'augmenter les bénéfices.

L'employeur n'hésite pas à faire part à ses gestionnaires un tableau concernant les différentes étapes du «deuil» pour les personnes «en phase terminale», pour caractériser les employé.es sur le point d'être mis à pied. Un outil scandaleux parmi tant de stratégies psychologiquement violentes pour permettre l'atteinte des objectifs des dirigeants.

L'histoire de France Télécom-Orange, c'est une histoire de détresse humaine, d'un manque d'empathie profonde, des dangers du capitalisme à outrance. C'est aussi une histoire de luttes, de lutte ouvrière contre la privatisation d'un média, de lutte contre un système, qui veut faire oublier la mission d'une entreprise autrefois publique. Une histoire de lutte syndicale pour obtenir le respect auquel chaque travailleuse et travailleur ont droit!

Ce film documentaire nous prouve une fois de plus que le syndicalisme est un acteur important dans toute société pour l'avancement des droits du monde du travail, autant d'un point de vue de la mobilisation sur des enjeux du travail, sociaux ou d'un point de vue juridique. En bref, un documentaire qui apporte son lot de questionnements concernant les défis futurs, nous laissant ainsi sur une note de réflexion intéressante. Il va sans dire que le film Par la fenêtre ou par la porte est à voir !

Le syndicalisme toujours d'actualité

La projection a mis la table pour une autre activité, celle de l'atelier *Pourquoi se syndiquer?* Découvrir le syndicalisme. Plusieurs questions se sont posées concernant la pertinence même du syndicalisme. Dans les débats de cet échange, c'est à coup d'arguments et de contre-arguments que nous sommes venu.es à la conclusion que le syndicalisme est d'actualité et que sa place doit être valorisée au sein d'une société démocratique. Il permet notamment de contrebalancer les pouvoirs, de partager les richesses et de favoriser le respect et l'inclusion.

Le syndicalisme c'est s'outiller pour améliorer nos conditions de travail, nos conditions de vie et vivre dans une société où l'intérêt des travailleuses et travailleurs a une voix dans les arènes politiques. Bien à vous de poursuivre les réflexions et de dynamiser vos milieux de luttes! Sur ce, on se dit à la prochaine manif ?



**POLITIS VOUS INVITE À ASSISTER À L'AVANT-PREMIÈRE
DU FILM PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE
LUNDI 18 SEPTEMBRE À 20H30 (OUVERTURE DES PORTES 20H15)
AU CINÉMA MAJESTIC BASTILLE (2/4 BOULEVARD RICHARD-LENOIR PARIS 11)
nombre de places limité, inscription indispensable à l'adresse avantpremiere@parlafenetreouparlaporte.fr**

POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'AFFAIRE **FRANCE TELECOM-ORANGE**
RACONTÉE AU CINÉMA PAR DES SALARIÉ·ES ET SYNDICALISTES
QUI ONT MENÉ LE COMBAT



**PAR LA
← FENÊTRE
OU PAR LA
PORTE →**

UN FILM RÉALISÉ PAR **JEAN-PIERRE BLOC**
AVEC LA VOIX D'**ARIANE ASCARIDE**
UNE IDÉE ORIGINALE DE **PATRICK ACKERMANN**
ET D'UN **COLLECTIF DE SALARIÉ·ES ET SYNDICALISTES**
DE **FRANCE TÉLÉCOM-ORANGE**
ENTRETIENS MENÉS PAR **ISABELLE BOURBOULON**
ET COORDONNÉS PAR **PASCAL VITTE**
UNE PRODUCTION **THÉLÈME FILMS**

**20 PLACES SONT RÉSERVÉES AUX LECTEURS ET LECTRICES
DE POLITIS POUR ASSISTER À L'AVANT-PREMIÈRE,
ALORS INSCRIVEZ-VOUS VITE !**



L'affaire France Télécom sur grand écran

Réalisé à l'initiative du syndicat SUD-PTT, le film *Par la fenêtre ou par la porte* de Jean-Pierre Bloc revient sur les suicides survenus à France Télécom et le long combat mené pour que l'entreprise soit condamnée. Un documentaire qui veut relancer le débat sur la souffrance au travail.

« J'avais 11 ans lorsque ma mère m'a annoncé sur le pas de la porte le décès de mon père, explique Matthieu Louvradou, fils de Rémy Louvradou, qui s'est immolé le 26 avril 2011 devant l'agence France Télécom où il travaillait. L'histoire de la souffrance de mon père est politique car elle est le fruit de la politique de l'entreprise France Télécom-Orange, de son actionnaire principal et de ses dirigeants. L'histoire de sa mort, une parmi des dizaines d'autres, doit être gardée en mémoire comme étant la preuve que leurs profits ont valu plus que sa vie. » Le témoignage de Matthieu Louvradou et celui de sa sœur, Juliette, ouvrent le documentaire *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé par Jean-Pierre Bloc. Un film réalisé « à l'initiative de la fédération SUD-PTT, dont le combat à enclenché le procès contre France Télécom-Orange et sa direction », prévient un carton en introduction.

Une affaire hors-norme

« L'affaire se distingue par le nombre de personnes concernées avec plus de vingt suicides et 22 000 salariés poussés vers la porte, ainsi que par un procès hors norme avec 18 avocats de chaque côté, 39 parties civiles issues du dossier d'instruction et 119 parties civiles apportées par SUD et retenues », rappelle Isabelle Bourboulon, journaliste indépendante, autrice du Livre noir du management et collaboratrice du documentaire. « Même si la condamnation des dirigeants, Didier Lombard, Louis-Pierre Wenès et Olivier Barberot en 2019 a été relativement amoindrie en appel en 2022, elle a touché des dirigeants du CAC 40 pour la première fois de l'histoire française. »

Le projet de documentaire est né lors de ce procès en appel. « *Au moment du premier procès, nous avions déjà souhaité faire un bilan en publiant dans un livre, La raison des plus forts, les chroniques d'audience rédigées par des sociologues, des scientifiques, des écrivains, etc., à la demande de l'intersyndicale, rappelle Patrick Ackermann, responsable national du secteur télécom de SUD-PTT au moment des événements et l'un des fondateurs de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées. « Par un documentaire, nous voulions lancer un débat sur notre histoire et les condamnations sans prison ferme, en-deçà de ce que la décence demanderait sur un tel sujet. »*

Montrer la lutte syndicale

Avec un budget « syndical » (20 000 euros), Patrick Ackermann réunit autour de lui le réalisateur Jean-Pierre Bloc, Isabelle Bourboulon et un technicien, avec le souhait de se démarquer les documentaires déjà réalisés. « *Ce que je n'avais jamais vu, c'était la lutte syndicale, l'intelligence mise au service du combat* », explique Jean-Pierre Bloc. « *Il était important également de ne pas se limiter au procès et d'ouvrir à la question du travail aujourd'hui, d'interpeller les politiques sur les conditions de travail, jamais traitées à l'Assemblée.* » Patrick Ackermann complète : « *La lutte syndicale est montrée sur quatre décennies avec ses hésitations, ses erreurs, ses recherches, de manière vivante, douloureuse, joyeuse aussi.* »

« *Par la fenêtre ou par la porte* », c'est l'expression employée par Didier Lombard en 2006 lorsqu'il annonce aux actionnaires le départ de 22 000 salariés, protégés par leur statut de fonctionnaire, pour dégager un « *cash flow* » de 7 milliards d'euros. Le film retrace l'histoire de France Télécom depuis les diverses tentatives de privatisation à partir de 1993. Effective en 2004, celle-ci ouvre la voie à un vaste plan de restructuration, avec un programme managérial intitulé « *Anticipation et compétences pour la transformation* » (ACT) que les salariés, mis sous pression, rebaptisent rapidement « *Allez, casse-toi !* ».

Décryptages

Pour décrypter les enjeux de cette évolution, le documentaire rassemble les témoignages d'acteurs de l'affaire, comme de nombreux syndicalistes, la médecin du travail Monique Fraysse, l'inspectrice du travail Sylvie Catala, les avocats Jean-Paul Teissonnière et Sylvie Topaloff. Ces trois derniers ont joué un rôle déterminant dans la démonstration de l'existence d'un « *harcèlement moral institutionnel* », clé de voute de la plainte déposée contre l'entreprise et ses dirigeants. Le film livre également les analyses éclairantes du juriste Emmanuel Dockès, des sociologues Annie Thébaud-Mony et Danièle Linhart, du psychanalyste Roland Gori, des économiste Thomas Coutrot et Pierre Khalfa, etc.

S'est posée avec acuité la question du refus, parfois mal compris, d'une dimension compassionnelle. Un débat hérité de l'approche de l'Observatoire du stress, rappelle Patrick Ackermann : « *Pour crever le mur des médias, plutôt que de mettre en avant chaque victime, nous avons choisi de comptabiliser les suicides et d'exposer les lieux et les conditions en les anonymisant. Cette liste froide et clinique a permis d'alerter sur la gravité de ce qui se passait à France Télécom. Les collègues vivaient très mal de rencontrer les familles, d'enquêter auprès d'elles pour les CHSCT, d'où ce choix initial.* »

Un témoignage à la fois sobre et sensible

Malgré un parti-pris identique, le film *Par la fenêtre ou par la porte* reste porteur d'émotion, lorsqu'il évoque, avec pudeur, les victimes, à travers la parole de leurs proches. Les témoignages des enfants Louvradox s'accompagnent de dessins, sans filmer leurs visages.

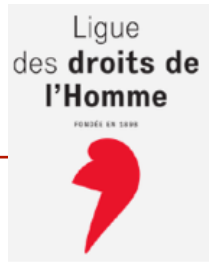
Dans des archives, collègues et syndicalistes disent leur culpabilité de ne pas avoir pu empêcher un suicide. La captation de la pièce *Les impactés*, créée par la compagnie NAJE (Nous n'abandonnerons jamais l'espoir) à partir de rencontres avec des salariés de l'entreprise, restitue son atmosphère pendant ces années noires. L'actrice Ariane Ascaride interprète avec sobriété et sensibilité un texte de commentaire au cordeau.

Une fois charpenté, le documentaire a obtenu le soutien de l'intersyndicale. Grâce à l'enthousiasme large qu'il suscite, un financement participatif a permis de réunir une enveloppe supplémentaire de 35 000 euros. Le film sortira le 8 novembre dans des salles de cinéma, « *le meilleur lieu pour débattre des questions posées sur la possibilité d'un durcissement de la loi sur le harcèlement moral, de la violence d'un patronat internationalisé et de l'avenir du travail* », estime Patrick Ackermann.

A LIRE AUSSI

- « Le recours au pénal, une arme dissuasive », interview de Sylvie Topaloff, avocate, par Clotilde de Gastines, 19 octobre 2022.
- « Après France Télécom, réviser le Code du travail », par François Desriaux, 20 décembre 2019.
- « Suicides à France Télécom : dix ans d'enquête », par Stéphane Vincent, 18 juin 2018.

Le site de la LDH
19 septembre 2023



La LDH soutient “Par la fenêtre ou par la porte”, un documentaire de Jean-Pierre Bloc



Sortie le 8 novembre 2023

Ce film, dont le titre rappelle les paroles scandaleuses de Didier Lombard, ex PDG, évoquant en 2006 les 22 000 départs à réaliser dans l'entreprise, relate l'affaire « France Télécom ».

Il est né de la volonté de syndicalistes qu'elle soit racontée par celles et ceux qui y ont travaillé/travaillent, et Ariane Ascaride leur a prêté sa voix. Ce documentaire très dense, nourri d'importantes archives, de nombreux constats, témoignages, analyses, devrait passionner celles et ceux qui s'intéressent au travail, particulièrement les victimes de « souffrances au travail » et celles et ceux qui sont attaché-e-s au service public.

Le réalisateur commence son film par les conclusions du deuxième procès (en appel) qui confronte les témoins à l'équipe dirigeante, en septembre 2022, et les réactions, souvent émouvantes, qu'elles entraînent, puis, de manière très pertinente et pédagogique, remonte le temps pour présenter l'ensemble de cette douloureuse histoire en trois parties.

« Ne m'appellez pas privatisation », premier épisode, démarre en 1987 : la Commission européenne vient de publier le Livre vert qui ouvre les télécommunications à la concurrence, et le film rappelle les dénégations des gouvernements successifs quant à une éventuelle privatisation. Si une forte mobilisation des salariés l'empêche pendant une dizaine d'années, la machine est en marche... En 1997, malgré les promesses antérieures des socialistes, une partie du capital est ouverte au marché. Le choc est grand pour les salarié-e-s, très attaché-e-s aux valeurs du Service Public. En 2004, suite à un endettement phénoménal, la privatisation est actée. Depuis quelque temps, les conditions de travail se détériorent, entraînant des suicides...

Le deuxième épisode « Les années noires » est consacré à la période Lombard, arrivé en 2005, et à son management « par la terreur ». 22 000 suppressions d'emploi, « par la fenêtre ou par la porte », sont donc annoncées pour les 2 années à venir. Les salarié-e-s, toujours fonctionnaires ne peuvent être licencié-e-s, il faut trouver d'autres moyens... Les dirigeants tentent un véritable lavage de cerveau auprès des cadres, DRH, comme en témoignent médecins du travail, syndicalistes, avocats, ainsi que la Compagnie de théâtre Naje, sollicitée pour construire un spectacle à ce sujet. Devant le malaise grandissant chez les salarié-e-s, et le nombre important de suicides, en 2007 le syndicat SUD s'allie à la CFE CGC pour fonder « L'Observatoire du stress et des mobilités forcées » dont le questionnaire emporte un grand succès. L'année suivante, cet Observatoire décide de comptabiliser le nombre de suicides, alors que Didier Lombard est nommé « Manager 2008 » par BFM... En 2009, ces suicides font la une de la presse et Didier Lombard est convoqué au Ministère

du Travail... Fin 2009, SUD porte plainte contre l'entreprise auprès du procureur de la République, début 2010 une inspectrice du travail remet au procureur un signalement qui établit la responsabilité des trois dirigeants. Deux juges d'instruction sont saisis.

Le troisième épisode « 10 ans après » rappelle d'abord le premier procès, en 2019, qui condamne les dirigeants pour harcèlement institutionnel, avec 1 an de prison dont 4 mois fermes. Sauf l'un d'eux, ils font appel et les conclusions du deuxième procès sont décevantes pour le personnel et les familles des victimes : les 4 mois fermes disparaissent. Mais la Cour d'appel confirme la condamnation des dirigeants pour harcèlement institutionnel, ce qui est une grande victoire pour les salarié-e-s, et un avertissement à tous les chefs d'entreprise.

Cet épisode est aussi abondamment nourri par des réflexions, analyses, notamment celles des différents chroniqueurs (écrivain-e-s, sociologues, juristes dessinateurs...) qui, à la demande des syndicats, ont assisté aux deux procès. « *Ce qu'on a mondialisé*, souligne le psychanalyste Roland Gori, *c'est la cruauté d'un management par les chiffres* ». Beaucoup, dont Jean Auroux, ministre du travail sous François Mitterrand, insistent sur le rôle capital qu'ont joué les CHSCT, que le Président Macron a supprimé... Sans eux, ces procès n'auraient pu avoir lieu. Leur suppression est une grave atteinte aux droits des travailleur-e-s.

Mais restent ce film et ce combat exemplaire des salarié-e-s de France Telecom, reste cette condamnation tout aussi exemplaire. « *La notion de harcèlement institutionnel est un outil juridique puissant dont vont pouvoir s'emparer les organisations syndicales* » estiment les protagonistes du film. Souhaitons que le plus grand nombre de travailleur-e-s s'emparent de ce film pour faire bouger les lignes, interpellier les politiques : quel type de travail pour demain ? Il y va de la dignité de tous les salarié-e-s.

Long-métrage – 1h29' – France – 2023

Réalisation : Jean-Pierre Bloc

Avec Ariane Ascaride

Distribution : VraiVrai Films

Festival Images
mouvementées
19 septembre



21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris

Du mardi 19 septembre au jeudi 5 octobre 2023

21e édition d'Images mouvementées, le festival de cinéma organisé par Attac PNO au cinéma Les 5 Caumartin : cinéma et débats, parce qu'on réfléchit mieux ensemble !

Images mouvementées est de retour, avec toute la fougue de ses 21 ans ! Le festival d'Attac associera, comme chaque année, cinéma et débats, avec une avant-première, des courts et longs métrages dont les thèmes correspondent à des enjeux actuels, les réalisateurs et réalisatrices des films, des intervenant-es spécialistes des questions abordées, et une table librairie-presse bien fournie.

Parce que personne ne devrait mourir au travail (*Par la fenêtre ou par la porte*), parce que l'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun (*De l'eau jaillit le feu*), parce que le sport (courts-métrages) et les réseaux sociaux (*Girl gang*) reflètent les "valeurs" d'une société capitaliste qu'il ne tient qu'à nous de changer, parce que le droit d'asile (*La combattante*) est toujours plus menacé et le patriarcat (*We are coming*) encore loin d'être aboli, Images mouvementées, le festival de cinéma d'Attac à Paris, vous attend nombreux et nombreuses, pour projeter ensemble un autre monde.

Du 19 septembre au 5 octobre 2023, les mardis et jeudis soirs à 20h
Cinéma Les 5 Caumartin, 101 rue St Lazare, Paris 9e

Par la fenêtre ou par la porte



8 novembre 2023 en salle / 1h 29min / [Documentaire](#)

De [Jean-Pierre Bloc](#)

Par [Jean-Pierre Bloc](#)

Avec [Ariane Ascaride](#)

Synopsis

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.



VRAIVRAI
f i l m s

Par la fenêtre ou par la porte

Résumé

« Par la fenêtre ou par la porte », c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié-es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40.

- Documentaire, 88', 2023, France
- Auteur-réalisateur: Jean-Pierre Bloc
- Une idée originale de: Patrick Ackermann avec un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange
- Entretiens menés par: Isabelle Bourboulon et Pascal Vitte
- Avec la voix de: Ariane Ascaride, Fanny Bloc et Jérémy Petit
- Dessins: Marthe Pequignot et Ornella Guidara
- Image: Sylvia Aubertin, Ludovic Denizot-Fauconnet, Mohamed Mouaki Benani, Patrice Spadoni, Freddy Bruneel, Jean-Marc Cazenave et Pierre Poilloux
- Son: Lucas Goix, Geoffroy Terreau, Ismaël Camara-Silvestre et Maxime Roy
- Musique originale: Patrick Ackermann et Les Fatals Picards
- Montage: Jean-Pierre Bloc et Béatrice Wick
- Étalonnage : Laurent Frénart
- Mixage: Laurent Dreyer
- Production: Thélème Films, Télé Bocal, Canal Marches
- Avec le soutien de : la Fédération SUD PTT, l'Union Syndicale SUD Télécom île-de-France, l'Union Syndicale Solidaires, la CFE-CGC Orange, l'Intersyndicale d'Orange et le CNC
- Numéro de visa: RCA 159 613
- Numéro de distributeur: 3786
- Format de projection: DCP 1:85

[À voir] Par la fenêtre et par la porte, réalisé par Jean-Pierre Bloc



Par la fenêtre et par la porte (2023, 90 mn)

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom.

Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExt, le management piloté par les chiffres.

Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom-Orange », avec la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40, une avancée juridique majeure qui consacre la notion de harcèlement institutionnel.

Derrière ce coup de tonnerre juridique, le film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte contre une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière.

C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es.

Attac soutient sans réserve ce film et vous invite à le faire connaître autour de vous.

Toutes les informations sont sur [le site dédié](#) ou celui du distributeur [VraiVrai films](#) (également distributeur du film De l'eau jaillit le feu)

Sortie en salles : le 8 novembre 2023.

Pour rappel, les salles de cinéma ont une exclusivité pendant 4 mois pour l'exploitation commerciale.

Pour accompagner des projections-débats dans votre ville, au cinéma, vous êtes invités à contacter : programmation@parlafenetreouparlaporte.fr

Ensuite les séances peuvent avoir lieu dans toute autre salle équipée.

Vous pouvez suivre l'actualité du film [sur Facebook](#)

Nous vous conseillons de lire ou relire [le dossier sur le travail](#), paru à l'été 2017 dans « Les Possibles », la revue du Conseil scientifique d'Attac et, en particulier l'article d'Isabelle Bourboulon qui a préparé et animé les interviews du film.



Par la fenêtre ou par la porte

C'est l'affaire France Télécom-Orange : des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors en un temps recors 22 000 personnes « par la fenêtre ou par la porte » selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président. Un personnel en état de choc, de nombreux suicides, deux procès, avec à la clé des peines de prison pour les dirigeants, du jamais vu pour une entreprise du CAC 40. Et la consécration d'une nouvelle arme de droit, primordiale pour les syndicalistes : le harcèlement moral institutionnel, qui ouvre une brèche importante dans un pouvoir de direction jusqu'alors inexpugnable.

Avec de nombreux témoignages, le film retrace les difficultés du syndicalisme face à l'individualisation du travail, à la tragédie des suicides, mais aussi à sa capacité à s'unir et son inventivité pour faire de son combat une question d'intérêt général et l'ouvrir à toutes les composantes de la société.

Isabelle Bourboulon

Par la fenêtre ou par la porte
Réalisation Jean-Pierre Bloc
90 min, 2023

Attac soutient sans réserve ce film et vous invite à le faire connaître autour de vous. Pour accompagner des projections-débats dans votre ville, au cinéma, ou dans tout autre salle équipée :

programmation@parlafenetreouparlaporte.fr

Ligue des Droits de l'Homme
3 octobre 2023

Ligue
des **droits de**
l'Homme
FONDÉE EN 1998



Découvrez *Par la fenêtre ou par la porte* et son réalisateur, Jean-Pierre Bloc !



Par la fenêtre ou par la porte

Ce film, dont le titre rappelle les paroles scandaleuses de Didier Lombard, ex PDG, évoquant en 2006 les 22 000 départs à réaliser dans l'entreprise, relate l'affaire « France Télécom ». Il est né de la volonté de syndicalistes qu'elle soit racontée par celles et ceux qui y ont travaillé/travaillent, et Ariane Ascaride leur a prêté sa voix.

Ce documentaire en 3 volets, très dense, nourri d'importantes archives, de nombreux constats, témoignages, analyses, devrait passionner celles et ceux qui s'intéressent au travail, particulièrement les victimes de « souffrances au travail » et celles et ceux qui sont attaché-e-s au service public.

Édito : Un film : « Par la fenêtre ou par la porte »

Pour la première fois, l'affaire des suicides France Telecom-Orange racontée au cinéma par des salarié-es et syndicalistes qui ont mené le combat.

La tragédie est connue. Privatisation, endettement colossal, plans d'austérité, départ de 40 000 fonctionnaires de 1996 à 2006, puis 22 000 départs en 3 ans, de 2006 à 2009. C'est l'ère du PDG Lombard, ingénieur des Télécoms converti à l'argent facile avec son annonce de départs « Par la fenêtre ou par la porte ». Avec comme conséquences, un personnel en état de choc et plusieurs dizaines de suicides.

Sud a réussi à résister, à construire les conditions d'un sursaut et a décidé de porter cette affaire au pénal. Personne ne pouvait tourner la page de ces années sans exiger une condamnation nette et sans appel de la direction. Une enquête pendant quatre années mènera à un procès exemplaire qui condamnera, par une peine de prison, les dirigeants pour harcèlement moral institutionnel. Aussi SUD a obtenu que plus de 700 collègues soient indemnisé-es directement par Orange pour le préjudice subi.

La santé psychique au travail n'est pas une affaire de l'intime, cantonné à la fragilité supposée des individus, elle est un problème majeur de société. La justice a fini par le comprendre en prononçant un interdit : l'organisation du travail ne doit pas provoquer la mort ni même la souffrance psychologique.

Aujourd'hui, avec la nouvelle direction d'Orange, le sujet est toujours d'actualité. Le démantèlement de l'entreprise s'accompagne d'une pression accrue sur les salarié-es. Cessions d'Orange Cinéma Séries et d'Orange Bank, transfert des boutiques vers la Générale de Téléphone, suppression d'emplois à Services de Communications Entreprises, restructurations incessantes, la pression est mise sur les salarié-es pour partir.

Parce que nous n'acceptons pas que le travail puisse tuer, blesser, handicaper, faire souffrir, Sud continue de lutter pour imposer à la direction de respecter ses obligations de santé, de sécurité et de protection des salarié-es.

[En savoir plus avec Sud](#)

[La bande annonce du film](#)



Le samedi 7 octobre, à Lannion, à l'initiative du Collectif des Lutttes du Trégor et avec le soutien de l'UL Solidaires Lannion, un forum sur le sens et l'état du travail en France aujourd'hui et des perspectives de luttes dans les mois à venir est organisé. Une initiative dans la continuité de la lutte pour les retraites. Il y aura trois temps forts durant la journée. Dans la Chapelle St Anneau 2bis rue de Kerampont, conférence débat de 14H à 16h avec Bernard Friot, qui sera accompagné pour l'occasion de Patrick Ackermann et d'Herveline Chapelain (syndicalistes). Cette table ronde sera suivie de 16h30 à 19 h, d'ateliers thématiques sur les « inégalités, discriminations et souffrances au travail » et les « Perspectives : salaire à vie, à la qualification, communs, formes d'alternatives... ».

Après une rapide auberge espagnole, le public sera invité à se rendre à 20h30 au cinéma Les Baladins pour assister à la projection en avant-première du film documentaire de Jean-Pierre Bloc « Par la fenêtre ou par la porte ».

Le procès de la disparition du droit du travail.

Point de vue de M^e Jean-Paul Teissonnière, un avocat de partie civile, sur l'affaire France Télécom

Résumé

Jean-Paul Teissonnière, avocat au barreau de Paris spécialiste du droit social et de la santé-sécurité des travailleurs, revient pour *Amplitude du droit* sur l'affaire France Télécom pour laquelle il a été avocat de partie civile.

Cet entretien avec M^e Jean-Paul Teissonnière a été réalisé par Marion Del Sol, Josépha Dirringer et Laurent Rousvoal, membres de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE – UMR CNRS 6262) en mai 2023 puis relu en juillet 2023.

Amplitude du droit :

L'affaire France Télécom présente-t-elle un caractère inédit ?

Jean-Paul Teissonnière :

L'affaire des suicides à France Télécom a une préhistoire. Celle-ci s'est déroulée au technocentre de Renault Guyancourt et a connu son paroxysme entre octobre 2006 et février 2007. Dans ce court laps de temps, trois salariés ont mis fin à leurs jours dans le périmètre du technocentre. Ces suicides explicitement liés aux conditions de travail, symboliquement situés au même endroit, posaient de façon tragique la question de l'intensification du travail et des formes de management.

Le rapprochement avec l'affaire France Télécom s'arrête cependant là. Malgré un rapport accablant pour la direction établi par l'Inspection du travail, le parquet de Versailles classa la procédure. Celle-ci ne put être relancée par une constitution de partie civile en raison de l'absence d'accord entre les syndicats et les familles des victimes qui ne permit pas une intervention sur le terrain pénal.

Les tribunaux de sécurité sociale saisis de procédures de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur condamneront celui-ci et l'affaire Renault s'arrêtera là.

Contrairement à l'adage, l'histoire parfois repasse les plats. La volonté du Syndicat Sud Télécom d'aller aussi loin que possible dans la recherche des responsabilités à propos de la crise des suicides à France Télécom permettra, par le dépôt d'une plainte et l'organisation d'une conférence de presse, de traiter l'affaire des suicides à France Télécom comme un problème de société prolongeant les questions posées par l'affaire Renault.

Amplitude du droit :

S'agissant précisément de l'affaire France Télécom, quelle est votre lecture des faits ?

Jean-Paul Teissonnière :

France Télécom a organisé la disparition du droit du travail.

Au moment où se pose la question de la gestion des effectifs au sein de France Télécom, l'entreprise souffre d'un fort endettement. Au lieu de traiter la question d'éventuels sureffectifs, comme cela a été fait dans les entreprises équivalentes dans d'autres pays au travers des congés de fin de carrière, France Télécom – prétextant les réticences du gouvernement dans ce domaine – va se lancer dans une politique folle de maltraitance du personnel destinée délibérément à le mettre en fuite. Le choix délibéré de destruction massive des effectifs sans aucun accompagnement social conduira à une issue tragique. Les décisions mises en œuvre ne commenceront pas par la présentation d'un plan social aux représentants du personnel mais par un discours de M. Lombard, le P-DG de France Télécom, aux investisseurs. Cette annonce va créer une logique infernale en mettant en permanence France Télécom sous la menace de départ de ses principaux investisseurs dans l'hypothèse où l'entreprise ne respecterait pas ses engagements en termes de suppressions d'emplois. Ainsi, la

politique de suppression du personnel (22 000 emplois en trois ans !) va s'effectuer non pas sous le contrôle de l'administration du travail et des représentants du personnel, mais sous la surveillance attentive et implacable du marché.

Les services de police ont retrouvé des notes prises par les collaborateurs du P-DG en vue d'une réunion tenue à la présidence de la République, sous l'autorité du Secrétaire général de l'Élysée, en présence du directeur de l'Agence des participations de l'État et, bien entendu, du P-DG de France Télécom. « L'idée est de leur dire que l'entreprise parviendra à réduire les effectifs sans que personne s'en aperçoive, c'est-à-dire sans plan social. » Dans les notes prises par les cadres de la direction du personnel, il est question de « passer sous les radars », de « licenciements pour causes personnelles + transactions en croisant les doigts en espérant que ça passe ».

Le paroxysme sera sans doute atteint au cours d'une réunion de l'association des cadres dirigeants de l'entreprise, le 20 octobre 2006, à la Maison de la chimie à Paris. Le discours tenu par le P-DG de France Télécom était un discours d'une extrême violence : « Je ferai les départs par la fenêtre ou par la porte. » Il s'agit de créer un électrochoc qui va désinhiber l'encadrement dont l'essentiel du temps va être consacré à supprimer des effectifs. Le recrutement des cadres se fera uniquement sur leur capacité à refuser tout dialogue, à mettre en déséquilibre l'interlocuteur que l'on veut évincer de l'entreprise. On n'exigera des cadres aucune expertise mais on leur demandera de faire preuve d'une extraordinaire brutalité. Aucune réflexion sur l'utilité des salariés et des agents ne sera menée. Il s'agit d'avoir une politique du chiffre : 20 % des effectifs de l'entreprise doivent la quitter. Cette politique insensée sera accompagnée d'un discours délirant : « Nous avons un objectif ambitieux de réduction des effectifs. » Le chaos social est chez France Télécom précédé par l'effondrement du sens, accompagné d'une sorte de militarisation du discours (« lorsque le chef émet un souhait, cela est vécu comme un ordre » admet le numéro 2 de l'entreprise). L'injonction métaphorique « je ferai les départs par la fenêtre ou par la porte » sera suivie d'une augmentation générale de la souffrance au travail dans l'entreprise, d'un nombre considérable de dépressions et de plusieurs dizaines de suicides. Les victimes de ceux-ci tiendront à dénoncer par écrit les conditions de travail qui les ont poussés à un tel niveau de désespoir ⁽¹⁾.

Amplitude du droit :

Vous évoquez là des atteintes à l'intégrité et à la vie de nombreux salariés de France Télécom. Pourtant, le procès pénal ne s'est pas noué autour des qualifications d'homicides et/ou de violences par imprudence ? Pourquoi ?

Jean-Paul Teissonnière :

Tout procès est une construction sociale, empirique et imparfaite. Elle doit tenir compte des contingences et des difficultés qui pourraient l'empêcher d'avoir lieu. Dans cette construction, les parties civiles disposent de droits qui leur permettent d'intervenir de façon réelle mais limitée.

Dans l'affaire France Télécom, la participation active des cadres à des opérations illicites de destruction d'emplois aurait permis que des poursuites soient exercées à l'encontre de centaines de responsables. Mais l'extension des responsabilités est aussi une dilution de la responsabilité. Les capacités à juger et à organiser simplement un débat judiciaire atteignent vite leurs limites lorsque les victimes sont des milliers et les responsables des centaines. Il fallait donc fabriquer un débat judiciaire qui, sans être exhaustif, permette de rendre compte de l'extraordinaire violence qui a accablé l'entreprise et de mettre en évidence l'importance des responsabilités encourues au niveau le plus élevé.

Lorsque le choix a été fait, dans l'ordonnance de renvoi des mis en examen devant la juridiction correctionnelle, d'exclure l'homicide involontaire et de privilégier les poursuites pour harcèlement moral, les organisations syndicales, les victimes et leurs représentants ont hésité. Ne sacrifiait-on pas l'incrimination la plus haute et les sanctions les plus lourdes au profit d'un délit de moindre importance ⁽²⁾ ? Les familles des victimes étaient épuisées par les dix ans de procédure qui avaient précédé le renvoi devant le tribunal correctionnel.

Ce renvoi obtenu, fallait-il combattre la décision du juge d'instruction et repartir pour une aventure judiciaire incertaine ?

En outre, le harcèlement moral, tel qu'il était constitué dans l'affaire France Télécom, n'avait rien à voir avec une dimension psychologisante des rapports sociaux. Le parquet avait d'ailleurs pris soin de souligner la dimension collective de l'infraction commise par la direction de France Télécom au plus haut niveau. Il s'agissait de condamner une politique d'entreprise ayant atteint par ruissellement l'ensemble du personnel.

Enfin, pourquoi ne pas le dire : mettre au centre du procès les cas de suicides plutôt que ceux de harcèlement moral, c'était livrer les victimes et leurs familles aux assauts de la défense. Celle-ci allait s'acharner à mettre en avant des épisodes anciens de la vie des victimes, des conflits familiaux. Cela aurait plongé les parties civiles dans un profond désarroi.

Amplitude du droit :

La qualification de harcèlement moral a été retenue comme chef de prévention. Quel apport y voyez-vous ?

Jean-Paul Teissonnière :

L'affaire France Télécom est caractérisée par sa dimension collective et même ses dimensions collectives. Il y a le collectif des auteurs, co-auteurs, complices. Il y a le collectif des victimes, effet du ruissellement que j'évoquais à l'instant.

Le procès de France Télécom fut dans une large mesure le procès de la toute-puissance, du refus des limites. Entre 2007 et 2010, retenue comme période de prévention, la direction de France Télécom va délibérément ignorer le droit du travail pour lui substituer ses propres règles et ses propres procédures. L'histoire de France Télécom, c'est l'histoire de ce passage en force d'une extraordinaire violence et d'une grande ampleur. En effet, le périmètre de l'infraction selon le parquet épouse le périmètre de l'entreprise puisque cette toxicité qui émane de la politique générale décidée par la haute hiérarchie de l'entreprise se répand dans l'ensemble du personnel.

À quelques années près, c'est sous l'angle des violences involontaires que ce dossier eut été traité. L'approche du dossier par le prisme du harcèlement moral va changer sa dimension. On va passer d'un grave accident du travail ayant entraîné quelques dizaines de victimes à un gigantesque accident du travail ayant, selon le parquet, atteint l'ensemble du personnel de France Télécom, soit environ 100 000 salariés et agents.

Par l'utilisation de la définition légale du harcèlement moral, l'analyse de l'action de la direction de l'entreprise, désignée par l'expression englobante de « politique générale d'entreprise », produira de profonds bouleversements. Au travers de l'article 222-33-2 du Code pénal et de l'attention qu'il porte à l'éventuelle atteinte aux conditions de travail, c'est le travail lui-même qui devient le centre de l'attention des magistrats chargés d'examiner le dossier.

Avec le procès France Télécom, c'est la question du harcèlement moral managérial, institutionnel, organisationnel (quel que soit le nom qu'on lui donne), en un mot, la dimension collective du harcèlement moral, qui est, pour la première fois, mise en avant de façon aussi évidente. Pour le dire autrement, l'affaire France Télécom pose au droit du travail une question centrale : celle du pouvoir de direction de l'employeur et, en contrepoint, celle de ses limites.

L'analyse en termes de harcèlement moral institutionnel conduit d'ailleurs à utiliser un nouveau vocabulaire. J'y ai fait référence tout à l'heure : les juges ont souligné une « politique générale d'entreprise » qui a agi par « ruissellement » et a fini par « impacter l'ensemble du personnel ».

Pour affirmer la dimension collective du côté des victimes, le syndicat Sud a organisé la constitution de parties civiles de membres du personnel présents pendant la crise de l'entreprise mais ne présentant aucune séquelle objective. Le tribunal a condamné France Télécom à verser à chacune de ces parties civiles 10 000 euros de dommages et intérêts au titre du préjudice moral. Ce jugement était susceptible de s'appliquer à la situation des 100 000 salariés nécessairement « impactés » par la politique générale d'entreprise constitutive du délit.

La cour d'appel n'a certes pas suivi cette thèse des 100 000 victimes. Cependant, l'arrêt n'a pas eu de véritables conséquences sur ce point. En effet, la société France Télécom, qui avait réglé le montant de toutes les condamnations, n'avait pas interjeté appel de la décision rendue.

Amplitude du droit :

Cette lecture des faits au prisme de la notion de harcèlement moral institutionnel était-elle prévisible selon vous ?

Jean-Paul Teissonnière :

La Cour rappelle que, à l'origine de la loi créant l'incrimination de harcèlement moral (2002), il y a un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Celui-ci insiste sur le fait, qu'en matière de harcèlement moral, le management peut être impliqué. Pour le CESE, il ne s'agit pas de la forme la plus fréquente du harcèlement moral dans l'entreprise. Toutefois, lorsqu'elle intervient, les conséquences en sont d'une extrême gravité. Cette spécificité du harcèlement moral organisationnel était d'ailleurs déjà présente dans les débats précédant l'adoption de la loi de 2002. Le témoignage de Michel Debout, rapporteur du projet de loi devant le CESE et entendu par le tribunal correctionnel, ainsi que les travaux de l'ANACT (Agence nationale d'amélioration des conditions de travail), du Comité consultatif des droits de l'homme et de la Direction du travail le montrent.

Il faut rappeler que les conditions de travail ne sont entrées que tardivement parmi les préoccupations du législateur. C'est ainsi que les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) n'accueillirent les conditions de travail dans leurs compétences qu'avec la loi Auroux du 23 décembre 1982. Cependant, ces CHSCT ont été supprimés et leurs compétences hasardeusement transférées en 2021 au nouveau comité social et

économique (CSE). Dans ce contexte, la question des conditions de travail s'envisage désormais au travers de la loi 17 janvier 2002 sur le harcèlement moral. Autrement dit, l'article 222-33-2 du Code pénal se révèle être un instrument efficace de défense de la santé mentale des travailleurs. L'aggravation de la souffrance au travail liée à la brutalisation des rapports sociaux dans certaines grandes entreprises en liaison avec les nouvelles techniques de management, particulièrement délétères, constitue toutefois un défi pour le jeu de l'incrimination de harcèlement moral. La disparition de l'institution spécifique chargée des conditions de travail (CHSCT) a laissé vide une place dans le champ du droit du travail et de la protection des travailleurs ⁽³⁾.

Notes

- 1) Sur ce point, voir la notion de suicide vindicatif évoquée par Valérie Beaudouin dans ce dossier.
- 2) Sur ce conflit d'incriminations, voir François Rousseau dans ce dossier.
- 3) Sur la mobilisation du droit pénal pour « combler » ce vide, voir Josépha Diringier et Laurent Rousvoal dans ce dossier.



A retrouver en salle dès le 8 novembre 2023.

« **Par la fenêtre ou par la porte** » est un film réalisé par Jean-Pierre Bloc sur une idée de Patrick Ackermann et d'un collectif de syndicalistes de France Telecom-Orange.

L'affaire des « **Crises suicidaires à France Telecom** » fut l'un des dossiers d'expertise les plus difficiles et longs portés par le cabinet TECHNOLOGIA après un **appel d'offres en 2009** et une mobilisation des salariés, des agents de la fonction publique, des organisations syndicales, des SST mais aussi des pouvoirs publics en particulier l'inspection du travail.

Ce film retrace l'histoire réelle de cette **longue crise systémique** qui a touché des **milliers de salariés**.

A propos du travail du Cabinet Technologia sur cette affaire en quelques dates et chiffres :

- **Septembre 2009**, l'expert **Technologia** est mandaté après avoir remporté l'appel d'offres lancé à la demande du gouvernement. Le cabinet doit réaliser **plusieurs audits** de manière **paritaire** en impliquant **tous les acteurs du dialogue social** afin d'aider à **résorber la crise systémique**.
- Technologia se retrouve face à l'un des dossiers les plus complexes de son histoire en raison de cette crise systémique qui court depuis plusieurs années et qui se traduit par une série de crises humaines et suicidaires ainsi que de nombreux dysfonctionnements sur le plan managérial.
- Un an d'enquêtes et d'analyses vont s'en suivre.
- Un questionnaire adressé à **104 000 salariés - 83 000 répondront - 25 000 verbatims** y seront recensés, plus de 800 appels téléphoniques, reçus en quelques jours, en découleront.
- **Près de mille entretiens réalisés en 6 mois** - une énorme mobilisation des salariés, des agents de la fonction publique, des organisations syndicales, des SST mais aussi des pouvoirs publics en particulier l'inspection du travail.
- 33 consultants Technologia mobilisés à temps complet sur la gestion et l'analyse des retours.
- 1 plateforme d'écoute et de soutien avec des psychologues et psychiatres Technologia pour intervenir en cas de crise ouverte.
- **10 rapports remis entre 2009 et 2010, plus de 1000 pages : rapport documentaire sur les alertes lancées** par les CHSCT, la médecine du travail, et les inspections du travail survenues de 2006 à 2009, **rapport à la suite de l'enquête quantitative**, plusieurs **rapports pour accompagner les négociations entre les partenaires sociaux** sur les différentes branches et métiers, **rapport d'analyse des crises suicidaires** remis aux seuls services de santé au travail et enfin le **rapport final de synthèse remis en juin 2010**.

Consécutivement à ce très important travail :

- Assignés, pour la première fois **une entreprise du CAC 40 et les membres de sa direction** se retrouvent sur les bancs d'un tribunal correctionnel. Ils sont condamnés en appel pour "**Harcèlement systémique managérial**" en 2022, plus de 10 ans après le début de cette lourde crise sociale.
- Le rapport final de Technologia est cité plus de 57 fois par le jugement en correctionnelle à Paris.
- Le **harcèlement systémique ou institutionnel** vient compléter la panoplie répressive en cas de management comportant des violences psychologiques et morales si ce n'est physiques : Désormais il n'est **plus besoin de démontrer un lien de proximité entre la victime et le prédateur pour retenir cette caractérisation pénale.**
- "**L'appel dit des 44**", c'est-à-dire des professionnels de la santé, des syndicalistes et des intellectuels lancé à l'**initiative de Jean-Claude DELGENES** et de Michel DEBOUT aboutit à la création de "**l'Observatoire national du suicide**" en 2013 auprès du ministère de la Santé.

PATRICK ACKERMANN

Le syndicaliste qui fait revivre sur grand écran le procès de France Télécom



« Par la porte ou par la fenêtre. » Pour Patrick Ackermann, ces mots disent « toute la violence et le cynisme des dirigeants de France Télécom ». Il en a fait le titre d'un long métrage documentaire, coréalisé avec Jean-Pierre Bloc et avec le concours (gracieux) de la comédienne Ariane Ascaride, en salle le 8 novembre.

« *Par la porte ou par la fenêtre* » raconte, à travers de nombreux et variés témoignages, le procès de France Télécom, au terme duquel l'ancienne entreprise publique a été condamnée pour « harcèlement moral institutionnel » (une première en France !). Cette entreprise (devenue Orange en 2023), Patrick la connaît bien. Ce fils d'instituteurs, « engagés et militants de école émancipée », y est entré en 1987, à l'âge de 26 ans, en tant que conducteur de travaux. « Les gens adoraient leur boîte, ils en étaient fiers » se souvient-il. Jusqu'à la privatisation. Au début des années 2000, le PDG de l'époque, Didier Lombard, annonce 22 000 licenciements (« Je ferai les départs, par la porte ou par la fenêtre ! » clame-t-il).

La pression, exercée à tous les niveaux est terrible.

« J'ai connu des techniciens passionnés que l'on a déplacé du jour au lendemain en centre d'appels, pour les faire craquer », rappelle Patrick. Beaucoup ne le supportent pas et préfèrent se donner la mort (35 suicides recensés entre 2008 et 2009). Ce film honore leur mémoire. Retraité depuis l'année dernière, Patrick espère qu'il servira aussi pour les « luttes futures ».

J-F.M.



Projection du documentaire « Par la fenêtre ou par la porte » au Méliès à Montreuil

La sortie nationale du documentaire *Par la fenêtre ou par la porte* va avoir lieu le 8 novembre. A Montreuil, le cinéma Méliès fait une séance spéciale à 20 h 30 avec un débat à l'issue de la projection.

Par la fenêtre ou par la porte, c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié-es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40.

Le Sundep-Solidaires Paris a participé au financement de ce documentaire.



PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE

QUAND DES SYNDICALISTES EMPLOIENT L'OUTIL CINÉMA

UN FILM RÉALISÉ PAR JEAN-PIERRE BLOC
 AVEC LA VOIX D'ARNAUD BÉGINNE
 UNE COSE DÉTERMINÉE DE VOTRE ASSOCIATION
 ET D'UN COLLECTIF DE SALARIÉES ET SYNDICALISTES
 ENTREPRISE NÉE PAR L'ÉVALUÉ BOURGEOIS
 ET CONDAMNÉE PAR L'ÉTAT

UN PRODUCEUR INDIENNE PLUS

Un film documentaire réalisé par Jean-Pierre Bloc
 89 minutes - France - 2023

Septembre 2004, l'Etat privatise son fleuron historique France Télécom. En 2006, le nouveau PdG, Didier Lombard, décide de faire 22 000 départs de fonctionnaires et de salarié-es « par la fenêtre ou par la porte ». Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom-Orange », avec la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

A l'issue de la projection, un débat aura lieu avec la participation de :

- ▶ Denis GRAVOUIL, du Bureau National de la CGT
- ▶ Rachel SAADA, avocate spécialiste en droit du travail
- ▶ Patrick ACKERMANN, un des initiateurs du documentaire.

Financiarisation de l'économie, management toxique par les chiffres, profits indécents, salarié-es jeté-es à la rue, souffrance au travail, pourquoi les travailleur-ses payent la casse d'une économie malade de son travail ? Avec le soutien à Montreuil de l'UD CGT, de l'Union Solidaires, de la Ligue des Droits de l'Homme et d'ATTAC.

Vous voulez organiser une projection du film ? Voici les contacts :

✉ programmation@parlafenetreouparlaporte.fr
 ✉ distribution@vraivrai-films.fr ☎ 33 8 51 51 65 36



Mercredi 8 novembre 2023 à 20h30
Projection du documentaire
au cinéma LeMéliès
12 Place Jean Jaurès, 93100 Montreuil



Par la fenêtre ou par la porte, un film sur la tragédie de France Télécom



Un collectif de syndicalistes s'est constitué au fil des deux procès contre France Télécom (aujourd'hui Orange) et ses dirigeants. Il a finalement décidé de faire un documentaire sur cette longue lutte syndicale et judiciaire, avec la rencontre d'un réalisateur, Jean-Pierre Bloc. Le film est une réussite et il fera sa sortie nationale le 8 novembre. Interview de Patrick Ackermann, un des initiateurs du projet.

Quelles étaient à l'époque les réactions des victimes et des témoins, vis-à-vis de la pression patronale et de la situation de souffrance des employés ou de leurs proches ?

P.A. : Les premiers symptômes sont apparus dans le début des années 2000. L'énorme dette contractée par France Télécom au niveau international a déchainé la direction, avec une énorme pression sur les salariés, fonctionnaires ou de droit privé. Les victimes de cette politique sont souvent restées seules, isolées, les collectifs de travail avaient déjà été chamboulés pour mettre à mal la résistance syndicale. C'était donc doublement difficile de recueillir des témoignages.

Puis, vient la privatisation totale de France Télécom en 2004 avec l'arrivée de Didier Lombard comme PDG. La crise devient encore plus aigüe avec l'objectif affiché de la direction de faire partir, coûte que coûte, 22 000 salariés, majoritairement fonctionnaires, entre 2006 et 2008, « par la fenêtre ou par la porte ». La souffrance au travail devient une réalité massive. Des salariés se suicident et certains laissent des messages pour dénoncer les pressions dont ils étaient victimes : placardisés, déclassés, humiliés, contraints à des changements professionnels, des mobilités forcées...

Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès ont été condamnés par la justice. C'est assez inédit que soient condamnées les pratiques patronales ?

P.A. : Oui, c'est même extraordinaire d'en être arrivé là. Notre plainte a été déposée en décembre 2009, deux juges d'instruction ont été nommés en mars 2010, pour quatre années d'une enquête sans aucun doute exemplaire, et le premier procès condamne les prévenus en décembre 2019.

Nous avons un dossier énorme, grâce aux enquêtes des CHSCT, aux analyses nationales menées par l'Observatoire du stress (créé dès 2007)... Le plus difficile était d'arriver au procès, mais finalement, l'émotion nationale vécue sur les médias pendant les années 2006-2009 avait poussé l'État à pousser les dirigeants d'Orange à la démission... Il était donc difficile de banaliser cette affaire et d'éviter le procès pénal.

Penses-tu que l'exemple de ta lutte et de celle de tes camarades peut montrer que le syndicalisme combatif est un moyen de dégager les patrons, à l'heure où on veut nous faire croire qu'ils sont tout puissants ?

P.A. : Bien sûr, il faut un syndicalisme combatif pour faire face à des patrons qui ont des moyens énormes pour museler les salariés : pression sur les conditions de travail, refus de négociation, utilisation de politiques managériales toxiques, négation des crises suicidaires... Mais ce que nous avons réussi à faire, c'est de mettre dans la balance la pression médiatique, l'émotion nationale sur cette crise, de nous adresser à des sociologues, des chercheurs, des experts, pour construire un mouvement d'opinion qui dépassait le cadre de l'entreprise France Télécom-Orange.

Finalement, le film permet de rendre hommage à la lutte, tout en montrant qu'elle est puissante ?

P.A. : Nous espérons bien avoir réussi ce pari. L'accueil dans les salles de cinéma nous dira si notre exemple parle à beaucoup de salariés et, tout simplement, à beaucoup de citoyens. La réalisation du documentaire a été une aventure, mais la possibilité de faire une sortie nationale le 8 novembre se présente plutôt bien... Nous espérons que les nombreux débats organisés après les projections montreront qu'une combativité existe, et qu'il ne faut pas sombrer dans la résignation. Il est possible de se battre, y compris avec le droit.

L'histoire n'est pas écrite.

3 novembre 2023

CRITIQUE EXPRESS :

Par la fenêtre ou par la porte

Par Jean-Jacques Corrio

France : 2023

Titre original : –

Réalisation : Jean-Pierre Bloc

Interprètes : Didier Lombard, Ariane Ascaride

Distribution : VraiVrai Films

Durée : 1h29

Genre : Documentaire

Date de sortie : 8 novembre 2023

Synopsis :

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ « volontaire » : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.



« En 2007, je ferai les

départs d'une façon ou d'une autre,

par la fenêtre ou par la porte », c'est par cette formule pleine d'humanité et d'empathie que **Didier Lombard**, Président Général de **France Télécom**, a annoncé aux cadres supérieurs de son entreprise, le 20 octobre 2006, son plan de bataille intitulé NExT destiné à satisfaire les marchés financiers, plan de bataille de type management piloté par les chiffres qui consistait à se débarrasser, d'une façon ou d'une autre, de 22 000 employé.e.s., soit un.e salarié.e sur 5. Il s'agit là d'un moment clé dans l'histoire de **France Télécom**, cette société française de télécommunications créée en 1988 pour remplacer la Direction générale des communications afin de répondre à une directive européenne allant dans le sens de la dérégulation, de la mise en concurrence, de la privatisation. Une privatisation rampante qui va se faire petit à petit, malgré les dénégations des gouvernements successifs, qu'ils soient de « gauche » ou de droite. L'ouverture du capital de **France Télécom**, à hauteur de 20%, a commencé en octobre 1997, en période de cohabitation **Jospin-Chirac**, avec un discours de **Strauss-Kahn**, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, consistant à nier qu'on puisse parler de privatisation. Après tout, **Lionel Jospin** s'était engagé à ne pas privatiser **France Télécom**, il fallait donc continuer à manipuler la vérité. Un an plus tard, la part de l'Etat passait à 62 %, et, en septembre 2004, l'État français cédait une partie de ses actions et passait en dessous de la barre des 50 % : **France Télécom** devenait une entreprise privée, placée sous la coupe des marchés financiers. Et c'est là où on retombe sur le « cost killer » de choc, **Didier Lombard** et les 22 000 employés qu'il veut voir disparaître des organigrammes, que leur départ se fasse « par la fenêtre ou par la porte ».

Et les employé.e.s de **France Télécom** dans tout cela ? Eh bien, à partir de 2004 ils ont commencé à connaître la souffrance au travail avec des gens qui pleuraient sur leur lieu de travail. Toutefois, de 2004 à 2006, il ne s'agissait, si l'on peut dire, que de souffrance plus ou moins morale, engendrée, par exemple, par l'action d'un cadre supérieur qui se définissait lui-même comme étant un producteur d'amnésie, chargé de vider les cerveaux des employé.e.s des valeurs de service public dont ils étaient porteurs afin que d'autres valeurs, des valeurs commerciales, puissent venir les remplacer. A partir de 2006, la souffrance « douce » s'est transformée en souffrance « dure » : en effet, les employé.e.s de **France Télécom** avaient gardé leur statut de fonctionnaire malgré la privatisation ce qui rendait impossible tout licenciement économique. Il fallait donc faire partir 22 000 employé.e.s d'une façon ou d'une autre et la voie choisie a été la tactique de la terreur, consistant à créer un climat professionnel anxiogène, ce qui pouvait se traduire par la suppression de leur bureau pour certain.e.s employé.e.s sans les prévenir, par d'énormes surcharges de travail données à certain.e.s ou, au contraire, par une absence totale de travail pour d'autres, etc. En résumé, « casser les gens pour qu'ils se cassent ». Une politique qui va se traduire, à partir de 2007, par un grand nombre de suicides parmi les employé.e.s de **France Télécom**, ce que **Didier Lombard**, toujours dans l'empathie et l'humanité, n'hésitera pas à qualifier de « mode » du suicide. C'est tout cela que nous raconte ce magnifique documentaire qui commence d'ailleurs par les mots de deux des enfants de **Rémy Louvradoux** qui, en 2011, à l'âge de 56 ans, s'était immolé par le feu devant un local de **France Télécom**, des mots prononcés lors du procès en appel, en 2022, de 7 cadres et dirigeants dirigeants de **France Télécom**, accusés de harcèlement moral.



C'est tout cela et beaucoup d'autres choses, comme le mélange de satisfaction pour les protagonistes d'avoir, pour la première fois, fait condamner une entreprise du CAC 40 et ses dirigeants pour harcèlement moral, consacrant ainsi une nouvelle arme de droit, et d'amertume du fait que les poursuites pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui », susceptibles d'être sanctionnées plus lourdement, n'aient pas été retenues par la justice. Déjà à l'origine du procès intenté à **France Télécom** en ayant porté plainte contre l'entreprise dès décembre 2009 pour « mise en danger de la vie d'autrui, entraves aux instances

représentatives du personnel et harcèlement moral institutionnel », **Patrick Ackermann**, délégué SUD-PTT, est également, avec un collectif de syndicalistes de **France-Télécom Orange**, à l'origine de *Par la fenêtre ou par la porte*. Tout d'abord parti sur le projet d'écrire un livre sur cette affaire, **Patrick Ackermann** s'est finalement orienté vers la réalisation d'un film. Il a fallu un grand élan collectif pour mener à bien ce projet, avec, en particulier, un financement participatif via la plateforme **KissKissBankBank**, avec 150 victimes allant même jusqu'à utiliser une partie de leur indemnisation pour que le film puisse se faire. Ce très long combat syndical, d'autant plus difficile à mener que prenant place dans un univers où tout a été fait pour encourager l'individualisme dans le monde du travail et où les gouvernements successifs détricotent petit à petit des droits difficilement acquis, ce sont celles et ceux qui ont mené la lutte, employé.e.s de **France Télécom**, syndicalistes de **France Télécom**, avocat.e.s, inspecteurs du travail, qui le racontent avec l'aide de sociologues, de spécialistes du droit du travail, d'**Ariane Ascaride** qui a prêté sa voix, avec l'aide, aussi, de dessins réalisés par **Marthe Pequignot** et **Ornella Guidara**, etc., et même avec l'aide de **Stéphane Richard** qui, en 2011, remplaça **Didier Lombard** au poste de Président Général de **France Télécom**. Une histoire tragique et passionnante racontée au travers d'interviews menées aujourd'hui et d'images d'archive, le tout parfaitement monté par le réalisateur **Jean-Pierre Bloc** et **Béatrice Wick**.

1er novembre 2023

Par la fenêtre ou par la porte

de Jean-Pierre Bloc

France – 2023 – 90’ – Production : Thélème Films, Télé Bocal, Canal Marches et distribution : VraiVrai Films

« Par la fenêtre ou par la porte », c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié-es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40.

Sortie en salles le 8 novembre 2023

3 novembre 2023



Projection du Film : « Par la fenêtre ou par la porte »

Publié mercredi à 23 h · Mise à jour le 3 novembre

Le Syndicat SUD Télécom 35 organise le 21 Novembre au cinéma Arvor (Rennes) un ciné-débat autour du film « Par la fenêtre ou par la porte », un documentaire qui retrace *l'affaire France Télécom – Orange, racontée par les salarié.es et les syndicalistes qui ont mené le combat

Le débat sera animé par Patrick Ackerman ancien responsable de la Fédération SUD PTT, Hélène Adam ancienne élue au Conseil d'Administration de France-Télécom et de Josepha Dirringer, juriste et maitresse de conférence à l'Université Rennes 2

Infos pratiques : la séance se déroule le mardi 21 novembre à 20h15 au cinéma ARVOR à Rennes
Une conférence de presse aura lieu à 18h à l'Arvor avant la projection.

Pensez à réserver vos billets : <https://www.cinema-arvor.fr/reserver/F589786/D1700594100/VF/>



Pour plus d'information, vous trouverez :



- [un flyer/affiche de l'événement](#) en pièce jointe
- [le dossier de presse](#) élaboré par l'équipe du film, également disponible ici : <https://parlafenetreouparlaporte.fr/presse.html>
- chaîne Youtube avec qqes extraits : <https://www.youtube.com/@Parlafenetreouparlaporte>
- ci-dessous, un édito de la fédération syndicale SUDPTT, acteur central de ce combat, qui fait référence à la situation sociale actuelle chez Orange qui inquiète beaucoup de syndicalistes sur le terrain.

N'hésitez pas à nous contacter également directement :

* Pascal TROCHET – 06 75 10 84 32

* Maela ROZAY – 06 73 89 93 20

Documents associés à l'article :

-  [cine debat proces france telecom 21.11.23 - final.pdf](#) (PDF – 231.4 ko)
-  [film par la fenetre dossierdepresse.pdf](#) (PDF – 3.4 Mo)
-  [film par la fenetre dossierdepresse-2.pdf](#) (PDF – 3.4 Mo)

Billet de blog de Cédric Lépine

Suite au récent procès condamnant les responsables des suicides des employé.e.s de France Telecom causés par la violence des nouvelles techniques managériales, salarié.e.s et syndicalistes racontent l'histoire d'une banalisation du mal à l'époque contemporaine.



PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE DE JEAN-PIERRE BLOC © VRAI VRAI FILMS

Sortie nationale (France) du 8 novembre 2023 : *Par la fenêtre ou par la porte de Jean-Pierre Bloc*

Pour parler de la lutte syndicale autour d'un procès historique, voici un film documentaire construit de manière inédite et pourtant si évidente à première vue en donnant l'initiative du récit aux principaux acteurs et actrices de la lutte au long terme. Si le procès des PDG de France Telecom / Telecom est au centre du récit, c'est que l'affaire est symptomatique de la violence toute contemporaine du monde du travail, d'autant plus que les garde-fous sont insidieusement détruits dans la logique d'un monde néolibéral à l'instar du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) supprimé par une ordonnance (dite Macron) de septembre 2017. Or, c'est bien le CHSCT qui a eu un rôle incontournable pour dénoncer les crimes au sein de l'entreprise. Syndicalistes, sociologue, psychanalyste, inspectrice du travail, etc. ont suivi les procès et retracent par leurs témoignages les problématiques en cours.

Le film revient sur l'histoire de la privatisation progressive depuis les années 1970 des PTT, devenu France Telecom puis Orange avec la complicité de l'État, à marche forcée pour entrer dans le moule de la rentabilité néolibérale. La violence des techniques managériales se développe dans le contexte où les fonctionnaires protégés du licenciement ont été poussé.e.s à sortir « par la fenêtre ou par la porte », dit le PDG Didier Lombard afin de diminuer les coûts de main-d'œuvre et d'augmenter les profits des actionnaires.

Une enseignante syndicaliste rappelle que des suicides ont lieu dans l'éducation nationale et que cet appel de détresse n'est pas encore entendu. Pour cette raison, le film est un outil qui documente une histoire trop méconnue en donnant la parole aux analyses des personnes qui ont vécu de l'intérieur les événements. Au moment où le syndicalisme est violemment réprimé dans les manifestations et que le gouvernement a aboli les protections salariales, ce film permet de prendre du recul sur le type de société en marche.

Par la fenêtre ou par la porte

de Jean-Pierre Bloc

Documentaire

88 minutes. France, 2023.

Couleur

Langue originale : français

Avec les voix de : Ariane Ascaride, Fanny Bloc et Jérémy Petit

Scénario : d'après une idée originale de Patrick Ackermann avec un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange

Entretiens menés par : Isabelle Bourboulon et Pascal Vitte

Images : Sylvia Aubertin, Ludovic Denizot-Fauconnet, Mohamed Mouaki Benani, Patrice Spadoni, Freddy Bruneel, Jean-Marc Cazenave et Pierre Poilloux

Montage : Jean-Pierre Bloc et Béatrice Wick

Dessins : Marthe Pequignot et Ornella Guidara

Musique originale : Patrick Ackermann et Les Fatals Picards

Étalonnage : Laurent Frénart

Mixage : Laurent Dreyer

Son : Lucas Goix, Geoffroy Terreau, Ismaël Camara-Silvestre et Maxime Roy

Production : Thélème Films, Télé Bocal, Canal Marches

Avec le soutien de : la Fédération SUD PTT, l'Union Syndicale SUD Télécom île-de-France, l'Union Syndicale Solidaires, la CFE-CGC Orange, l'Intersyndicale d'Orange et le CNC

Distributeur (France) : Vrai Vrai Films



Synopsis

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NEXT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

Offres VOD de Par la fenêtre ou par la porte

Pas d'offres actuellement.

Critiques de Par la fenêtre ou par la porte

Première



Que vous reste-t-il si votre employeur veut se débarrasser de vous à tout prix pour satisfaire les actionnaires ? Ce documentaire couvre les années de lutte des salariés de France Telecom suite à la vague de suicides historique de 2009. Le film décrypte les mécanismes élaborés par la direction pour harceler les salariés et les forcer à quitter l'entreprise « par la porte ou par la fenêtre » selon les termes de Didier Lombard, le PDG. Le documentaire propose un état des lieux glaçant, tout en montrant le combat mené par les militants et les syndicats pour de meilleures conditions de travail et la reconnaissance par la justice du harcèlement subi au sein de l'entreprise. Malgré son dispositif conventionnel, le film possède une vision citoyenne, impliquant plusieurs intervenants d'horizons différents (romanciers, sociologues, historiens) pour chroniquer le procès.

Elias Zabalía

6 novembre 2023



Réalisation : Jean-Pierre Bloc

Genre : Documentaire

Nationalité : France

Langue de tournage : Français

Durée : 1h29

Année de production : 2023

Date de sortie (ou ressortie) : 8 novembre 2023

Distributeur : VraiVrai Films

Présentation

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agents au départ « volontaire » : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

Avec son documentaire **Par la fenêtre ou par la porte**, Jean-Pierre Bloc raconte le procès France Télécom Orange du point de vue des syndicalistes et salariés qui ont lutté des dizaines d'années contre leur management. Dans ce cas, le réalisateur a aussi été marqué par le fait que la lutte qu'il suit s'est conclue par une victoire lors du procès. « Celle-là a certes un goût amer, mais c'est une victoire tout de même. Elle ouvre une profonde brèche dans un pouvoir inexpugnable, ce fameux lien de subordination qui est aujourd'hui encore la marque du salariat », explique Jean-Pierre Bloc.

Par la fenêtre ou par la porte : le documentaire retraçant l'affaire France Télécom sort ce 8 novembre



Un film documentaire retraçant l'affaire France Télécom sort ce 8 novembre. Par la fenêtre ou par la porte, des mots prononcés par le PDG de l'époque, relate l'ambiance qui régnait au sein de l'opérateur à cette période.

Au milieu des années 2000 est lancé le plan NExT au sein de l'opérateur historique. L'objectif est de redresser la société qui était encore nommée France Télécom à l'époque en réduisant le nombre de salariés alors que la concurrence se fait de plus en plus rude. Un documentaire qui retrace le vécu des salariés de l'époque Cette politique de réorganisation initiée par Thierry Breton, qui est aujourd'hui commissaire européen, en 2004 est mise en place par Didier Lombard, le PDG du groupe à partir de 2005. Le but est de séparer d'un sixième des salariés de l'opérateur, soit 22 000 collaborateurs. La période était déjà dure mais le plan NExT amène surtout un management toxique et violent de la part des managers qui ont été formés à de nouvelles techniques et qui doivent pousser les employés à quitter leur emploi par eux-mêmes, pour éviter de payer des indemnités de licenciements. Le management par la terreur est lancé par ces milliers d'employés formés à cela. Et ils sont soutenus par la direction. Didier Lombard allant jusqu'à évoquer des départs « par la fenêtre ou par la porte » devant des cadres de l'opérateur. Des suicides ont d'ailleurs eu lieu parmi les employés de l'époque, ce qui avait fait grand bruit. Des mots qui sont donc repris pour titrer ce documentaire qui retrace cette période, par des récits de salariés et de syndicalistes qui étaient présents à l'époque des faits et qui ont combattu la direction prise par l'entreprise durant cette période et qui a conduit à un procès hors norme, et surtout le premier qui a touché des dirigeants du CAC 40 pour des faits de harcèlement. Ce documentaire sera disponible à compter de ce 8 novembre mais seulement dans une sélection restreinte de salles. Selon Allociné, des séances sont prévues dans 9 villes seulement.

Le combat des salariés de France Télécom contre le harcèlement

Le documentaire retrace la bataille menée contre l'inhumanité d'une direction après une vague de suicides au sein

PAR LA FENÊTRE (OU PAR LA PORTE)

Le titre de ce film reprend les paroles de Didier Lombard, PDG de France Télécom de 2005 à 2010, lors d'un séminaire à la Maison de la chimie, à Paris. Chargé avec le directeur des Ressources Humaines (DRH) de rentabiliser l'entreprise alors que Didier Lombard entend motiver ses troupes de salariés, à défaut de convaincre ces derniers.

Ce qui s'est ensuivi de cette offre (vingt-trois pour la seule année 2009, sans compter les crises cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et autres dépressions) est un scandale de leur révélation mena, d'une part, bien des années plus tard, d'un procès en France. Le tribunal correctionnel reconnut coupable Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès, en faisant entrer la notion de « harcèlement moral institutionnel » dans la jurisprudence. La cour d'appel confirmera en septembre 2022 la condamnation mais allégera les peines à un an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende.



Didier Lombard, PDG de France Télécom, annonce la fermeture de l'entreprise en octobre 2006 à la suite de la vente de l'entreprise à la firme américaine Verizon (« cost killer ») et Olivier Barberot, directeur des Ressources Humaines français de la téléphonie, Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès, en faisant entrer la notion de « harcèlement moral institutionnel » dans la jurisprudence. La cour d'appel confirmera en septembre 2022 la condamnation mais allégera les peines à un an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende.

En 2009, une vague de suicides inédite frappe les salariés de cette entreprise, au point que le directeur des Ressources Humaines, et, d'autre part, à la tenue, de la tenue, que le 20 décembre 2019, le tribunal correctionnel reconnut coupable Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès, en faisant entrer la notion de « harcèlement moral institutionnel » dans la jurisprudence. La cour d'appel confirmera en septembre 2022 la condamnation mais allégera les peines à un an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende.

Profondeur historique

Ce film, qui ambitionne de raconter cette histoire et fait à ce titre suite à d'autres œuvres sur le sujet, a pour particularité d'avoir été réalisé à l'initiative d'un collectif de syndicalistes de France Télécom. Il révèle de fait le désir de faire entendre de l'intérieur le long et difficile combat mené, durant de longues années, par les syndicats de l'entreprise pour dénoncer, sous ses dehors de rationalité technocratique, la gestion sauvagement idéologique et décomplexée du triumvirat qui en avait pris la tête. Le film pourrait à cet égard faire penser à la création des groupes Medvedkine avec des ouvriers de la région de Sochaux et Besançon (Doubs) dans les années 1960 et 1970, expérience esthétique-politique majeure du cinéma militant soutenue alors par Jean-Luc Godard et Chris Marker.

Ce n'est toutefois pas sur les mêmes bases utopiques de l'appropriation de l'outil filmique par les ouvriers que fonctionne Par la fenêtre ou par la porte. Il s'y agit de faire partager, dans un document de forme classique confié à un homme de métier (le réalisateur Jean-Pierre Bloc), une expérience syndicaliste, ce en quoi le film remplit d'ailleurs très honnêtement sa mission. Il le fait d'abord en resituant l'histoire dans sa profondeur historique : l'entreprise étatique florissante des Postes, télégraphes et téléphones (PTT) dans les années 1960, son vieillissement, la privatisation lente à compter des années 1980, accélérée dans les années 1990 avec le départ de 40 000 fonctionnaires en dix ans et l'entrée en Bourse, l'endettement chronique, l'arrivée des chevaliers blancs du néolibéralisme de choc en 2005, la décision des syndicats, enfin, puisqu'il y a aussi bien mort d'homme, de porter l'affaire au pénal en 2009.

La parole est ensuite donnée aux salariés, aux syndicalistes, aux parents des suicidés de France Télécom ainsi qu'à de nombreux spécialistes (historiens, économistes, sociologues, psychanalystes), ce concert de voix établissant la raison et les moyens d'une lutte qui paraît aller de soi mais qui fut en réalité acharnée. Le film, enfin, porte un exemplaire témoignage sur une question que la sanction symbolique de la cour d'appel en 2022 est loin d'avoir épuisé : celle de la souffrance au travail. Moins rude qu'aux temps héroïques du prolétariat, elle n'en demeure pas moins, de façon plus insidieuse, l'un des maux à bas bruit d'une époque marquée par la précarisation des emplois, la rentabilisation des coûts et des personnels, et l'épuisement physique et moral d'un salariat pressé comme un citron.

Documentaire français de Jean-Pierre Bloc (1 h 28).

Par la fenêtre ou par la porte : la critique Télérama

Bof

Que se passe-t-il quand une entreprise nationale glisse dans le secteur privé ? Chez France Télécom-Orange, cela a provoqué une souffrance salariale immense et une vague de suicides. À l'initiative d'un collectif de syndicalistes, le film raconte leur lutte, dès la privatisation et jusqu'à la fin du procès d'anciens dirigeants du groupe. Parfois jargonneux, le résultat a au moins le mérite de montrer le combat syndical de l'intérieur.

Sortie : 2023

Genre : Film documentaire

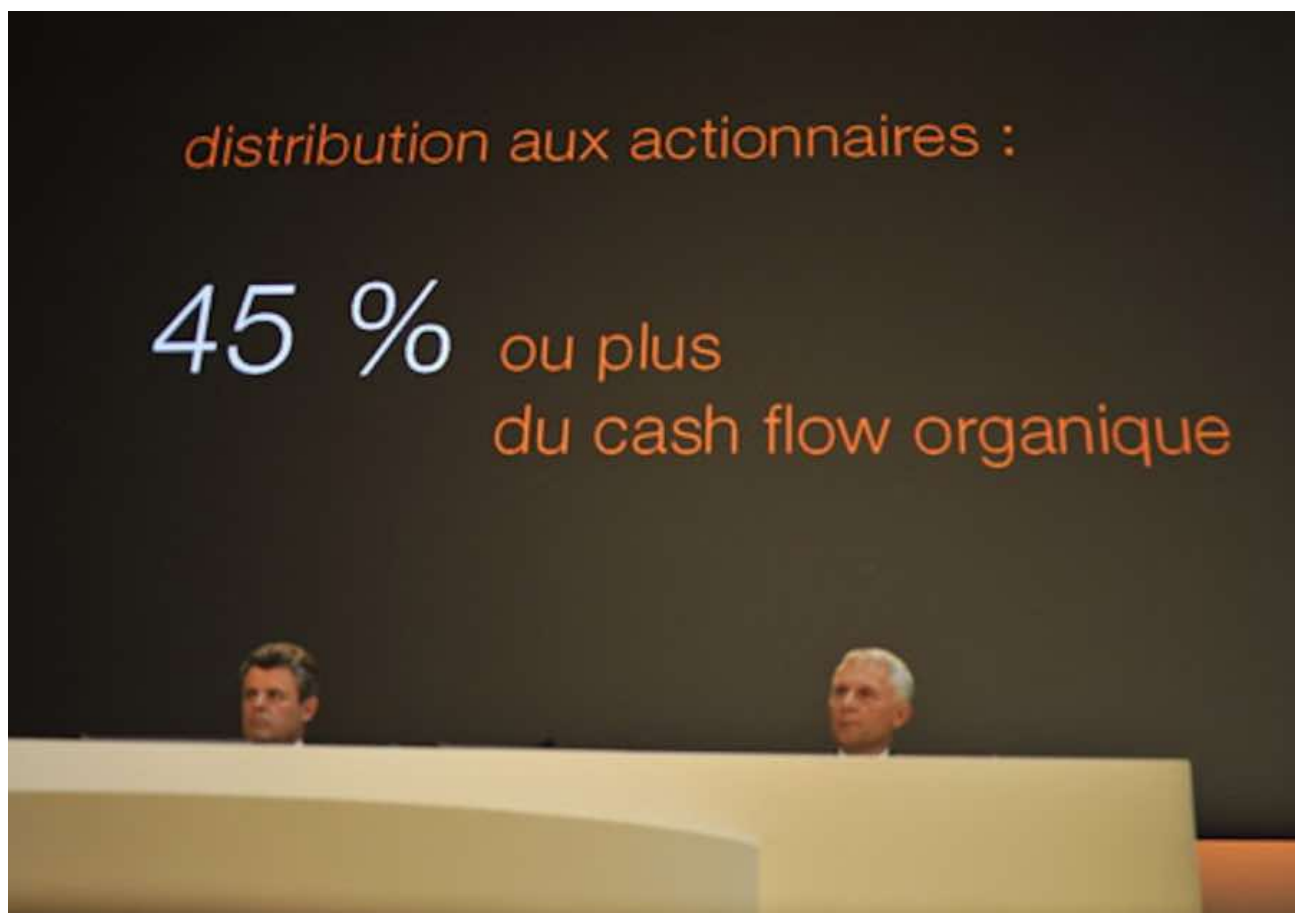
Durée : 1h29

Synopsis

Focus sur la retentissante "affaire des suicides de France Télécom-Orange", conclue par un verdict choc lors du procès de septembre 2022.

Casting

Ariane Ascaride la narratrice



Un documentaire revient sur l'affaire France Télécom-Orange, racontée par celles et ceux, salarié·es et syndicalistes, qui ont combattu une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière.

« *Par la fenêtre ou par la porte* », c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié·es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière.

C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié·es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40. Le documentaire sort en salle le mercredi 8 novembre.

Le 30 septembre 2022, la condamnation des dirigeants de France Télécom/Orange pour « harcèlement moral institutionnel » a été confirmée en Cour d'appel. C'est sans doute le procès le plus emblématique en France de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « la souffrance au travail ». Une affaire hors norme qui a mobilisé un travail judiciaire colossal.

Le procès a fait date. Car ce qui s'est passé à France Télécom entre 2005 et 2010 n'est pas une exception honteuse dans l'univers des grandes entreprises du CAC 40, mais le résultat de restructurations internes dictées par la seule logique financière et, pour accélérer ces changements, d'un néo-management toxique et autoritaire.



Néo-management toxique

Ce film est l'histoire du combat inédit des organisations syndicales, dont Sud-PTT a été le principal acteur, contre une direction d'entreprise animée « quoi qu'il en coûte » par la seule performance économique et financière. Ce qu'il en a coûté, ce sont 39 victimes recensées par le Parquet : 8 qui ont subi une dépression ou ont été mises en arrêt de travail, 12 qui ont tenté de se suicider et 19 qui se sont donné la mort.

Puis tous les invisibles, ceux et celles qui ont été cassés ou ont plié, qui n'ont pas pu ou pas voulu aller en justice ; ceux qui sont partis « par la fenêtre ou par la porte », qui ont tenté une échappée laissant derrière eux une part de leur histoire, de leur métier, de leur fierté professionnelle.

Décider d'aller en justice n'a pas été simple. Il a fallu vaincre des résistances, y compris au sein des syndicats eux-mêmes, plus habitués à manifester ou faire grève qu'à investir une salle de tribunal. Ces questionnements, les témoignages de professionnels du droit, de la médecine du travail, de sociologues ou psychologues, d'écrivains ou réalisateurs... viennent éclairer tout au long du film cette question de la souffrance au travail dont le procès France Télécom a été le révélateur le plus saisissant.

Au-delà de la simple dénonciation des dérives du management post-moderne, il nous a paru important de questionner le travail lui-même, sa finalité, son sens, les conditions dans lesquelles il se réalise, les nouveaux leviers dont l'action syndicale peut s'emparer.

Car enfin, jamais les questionnements sur le travail (« intensification » et « ubérisation » du travail, démissions en chaîne, refus des « bullshit jobs », réorientations...) n'ont été aussi nombreux qu'aujourd'hui. Si notre film se veut la mémoire de « l'affaire France Télécom », il doit aussi servir à mettre le travail en débat.

Des projections débats ont lieu à Paris à l'Espace Saint-Michel les 8, 9, 10 et 11 novembre.

Pour organiser une projection dans votre ville : programmation@parlafenetreouparlaporte.fr

Par la fenêtre ou par la porte

Sortie le : 08/11/2023

Durée : 01h29

Synopsis : Focus sur la retentissante "affaire des suicides de France Télécom-Orange", conclue par un verdict choc lors du procès de septembre 2022.

Par la fenêtre ou par la porte

Présentation

Par la fenêtre ou par la porte, c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salarié-es et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrite, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salarié-es et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40.

Rencontre-débat

La projection sera suivie d'une rencontre-débat animée par Patrick Ackermann, ancien responsable de la Fédération SUD PTT, Hélène Adam, ancienne élue au Conseil d'administration de France-Télécom, et [Josépha Dirringer](#), juriste, maîtresse de conférence HDR à l'Université de Rennes et membre du laboratoire IODE.

Pour aller plus loin

Retrouvez dans [le numéro 2 de la revue *Amplitude du droit*](#), paru en octobre 2023, un dossier spécial consacré à cette affaire, intitulé "Le droit pénal au secours de la justice sociale. Variations autour du procès France Télécom", coordonné par [Marion Del Sol](#), [Josépha Dirringer](#) et [Laurent Rousvoal](#). Ce dossier mêle regards juridiques et sociologiques sur l'affaire et le procès France Télécom, procès au cours duquel le juge a qualifié la politique délétère de management décidée par l'entreprise de harcèlement moral institutionnel.

Mardi 21 novembre 2023 à 20h15 au Cinéma Arvor

11 rue de Chatillon, 35000 Rennes 35000 Rennes

Par la fenêtre ou par la porte

Au milieu des années 2000, France Télécom (devenu Orange) croule sous un Himalaya de dettes : 70 milliards. Le pédégé, Didier Lombard, entouré de deux *cost killers*, entre prends de virer 22 000 salariés. La méthode ? « Nous casser pour qu'on se casse », disent les sacrifiés. Oui, et « par la fenêtre ou par la porte », ajoute Lombard. Les suicides surviennent par dizaines.

Syndicalistes de SUD ou de la CFE-CGC, avocats, sociologues, médecins, historiens retracent, dans ce documentaire de Jean-Pierre Bloc, le combat qui a mené à la condamnation (légère) des dirigeants, à l'issue du premier grand processus le harcèlement moral et la maltraitance sociale.

J.-F. J.

Par la fenêtre et par la porte (2023)

de Jean-Pierre Bloc

Sortie le mercredi 8 novembre 2023



Quand les syndicalistes empoignent l'outil cinéma, cela donne *Par la fenêtre et par la porte*, un documentaire rare sur une victoire syndicale, rare aussi, à forte portée sociale. Comme le dit le professeur de droit, Emmanuel Dockès : "À ces altitudes-là, celles du grand patronat, la justice pénale ne passe plus".



Début 2000, suivant le "tout concurrentiel" de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (1), la privatisation de France Télécom (près de 200 000 salariés) inspire à la direction un plan comportant 6000 embauches, 22 000 débauches, et 10000 mutations. Beaucoup étaient fonctionnaires, et, en 2006, le PDG **Didier Lombard**, considérant le CAC 40 comme la seule référence et le cours de l'action comme capital, met en place le plan NExT, clamant devant l'assemblée des cadres supérieurs qu'il les fera partir "par la fenêtre ou par la porte". Stress empoisonné, notamment pour des professionnels formés au Service public, mutés dans les postes de démarchage exigeants pour placer des contrats douteux.



Commence alors un long combat entre 2006 et 2011, avec, en 2009, une vague de suicides. En 2019, 39 victimes seront recensées par le Parquet (19 suicides, 12 tentatives de suicide, 8 dépressions ou arrêts de travail). Le syndicat SUD PTT dépose une plainte le 14 décembre 2009, et se constitue partie civile avec la CGC, les autres syndicats les rejoindront. Les médias relayent le scandale des suicides professionnels, comme le souligne un avocat de Sud PTT, le "par la fenêtre" est un appel au meurtre.



Le 6 janvier 2015, l'enquête est close. En juillet 2016, le Parquet de Paris demande le renvoi devant le tribunal correctionnel, pour harcèlement moral, de la société Orange, en tant que personne morale, et de six responsables. Le 30 septembre 2022, la condamnation des dirigeants de France Télécom / Orange pour "harcèlement moral institutionnel" est confirmée en Cour d'appel.



Le film relate ce combat, "homérique", selon le réalisateur **Jean-Pierre Bloc**. "Des dizaines d'années de luttes exténuantes, plus d'une centaine de milliers de personnes impliquées dans tous les départements, toutes les villes de France, des mobilisations massives dont les troupes se délitent au fil du temps, des dirigeants au profil de despotes, multipliant chausse-trappes et dissimulations, et pour couronner le tout, un procès que les médias unanimes qualifient de "hors norme ».



Il est commenté à l'écran par de multiples parties prenantes, victimes, observateurs, syndicalistes, chercheurs, juristes... : une série de témoignages sur les différents aspects de la résistance.





Ce retentissant procès des dirigeants a abouti à une victoire jurisprudentielle majeure : la reconnaissance d'un harcèlement moral institutionnel "qui a pour spécificité un effet de ruissellement indépendant du lien hiérarchique entre le prévenu et la victime". C'est une référence majeure sur les responsabilités des managers dans "l'exécution loyale du contrat de travail" : quatre dirigeants ont été condamnés à de la prison, dont deux directeurs des ressources humaines (DRH), une fonction trop souvent tenue pour quasi logistique (fourniture de ressources humaines et évacuation des résidus) (2).



Les usagers et les professionnels n'ont pas dû réclamer cette tribune, et **Jean Auroux**, dans son témoignage, n'évoque pas les causes du tarissement immédiat de ses dispositifs d'expression directe des salariés. Et ça devait être difficile aussi de trouver un argumentaire contradictoire, quand les accusés plaidaient juste qu'ils n'avaient pas été informés... Ce bon film traduit la passion, et la victoire, de ceux qui ont voulu et su prendre la parole : **Patrick Ackermann**, syndicaliste musicien, **Jean-Pierre Bloc**, réalisateur monteur, **Isabelle Bourboulon**, journaliste économiste, **Pascal Vittel**, responsable syndical de Sud PTT pour coordonner les témoignages, une petite équipe soutenue financièrement par les victimes indemnisées.

Sylvie L. Strobel

Jeune Cinéma en ligne directe

1. L'OMC, née le 1er janvier 1995, a été créée par le Conseil économique et social des Nations unies, à partir de la conférence de la Havane du 21 novembre 1947

2. Cf. aussi l'excellent film de fiction *Un autre monde* de **Stéphane Brizé** (2021).

Par la fenêtre et par la porte. Réal, mont : Jean-Pierre Bloc ; sur une idée de Patrick Ackermann, avec un collectif de syndicalistes de France Télécom-Orange ; ph : Sylvia Aubertin, Ludovic Denizot-Fauconnet, Mohamed Mouaki Benani, Patrice Spadoni, Freddy Bruneel, Jean-Marc Cazenave & Pierre Poilloux ; mu : Patrick Ackermann et Les Fatals Picards. Entretiens menés par Isabelle Bourboulon et Pascal Vitte. Avec le voix de Ariane Ascaride, Fanny Bloc et Jérémy Petit (France, 2023, 88 mn). Documentaire.

A la une Management

"Par la fenêtre ou par la porte", ou comment le management est devenu harcèlement



Il y a un peu plus d'un an, la condamnation pour harcèlement moral institutionnel des ex dirigeants de France Télécom a été confirmée en appel. Mais comment des pratiques de management ont pu pousser une trentaine de salariés au suicide ? Quels acteurs se sont battus pour obtenir cette condamnation inédite ? Qu'en retenir ? C'est à ces questions que répond un documentaire de Jean-Pierre Bloc sorti en salle hier.

Il fallait faire partir 22 000 salariés "par la fenêtre ou par la porte" selon les propres mots de l'ex PDG de France Télécom Didier Lombard. Une phrase choc restée dans les annales qui donne son titre à un documentaire détaillant l'histoire des séries de suicides à France Télécom. Celle de la mise en place de pratiques managériales d'une dureté implacable, mais aussi celle d'un long combat syndical menant à la [première condamnation pénale](#) de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Une affaire historique donc, dont Jean-Pierre Bloc développe de manière précise et exhaustive tous les aspects : processus de privation, suppressions de postes et mobilités en cascade, rôle indispensable de la mobilisation syndicale, tout est

passé au crible et expliqué par les acteurs concernés et divers spécialistes. Retour sur ce documentaire qui pourrait "devenir une référence en ce qui concerne les pratiques de management" selon Jean-Claude Delgènes, président du groupe Technologia qui a mené des audits et rendu des rapports déterminants dans cette affaire.

De la privatisation à la réduction du personnel, les origines d'un management par la peur

Le documentaire reprend événement par événement ce qui a constitué l'engrenage infernal mettant en péril la santé des salariés de France Télécom. Tout commence à la fin des années 80 lorsqu'une directive européenne vient introduire la concurrence sur le marché des télécoms. Naît alors la marque France Télécom, issue de l'administration des PTT, dont l'Etat reste le seul actionnaire... mais pas pour longtemps. Ouverture de capital après ouverture de capital, l'entreprise finit par être privatisée et entre en bourse, même si les salariés arrivent à conserver le statut de fonctionnaires. Les dettes se creusent et les dirigeants optent pour une solution drastique : un vaste programme de restructuration (le plan Next et sa déclinaison RH Act) lancé en juin 2005 vise à transformer France Télécom en trois ans et à faire partir de gré ou de force plus d'un cinquième des effectifs. Comme le résume Jean-Claude Delgènes, "la direction a retourné la culture de l'entreprise contre les salariés" en donnant des primes lorsque des managers obtenaient des départs volontaires, en forçant les mobilités géographiques et changements de postes, en instaurant un stress et un climat de peur perpétuels. En somme "casser les gens pour qu'ils se cassent".

Syndicats, CHSCT, médecins,

l'importance de tous les acteurs du monde du travail est démontrée

S'ensuit une série de suicides, parfois clairement pointés comme étant dus au travail. Certes Didier Lombard avait appelé à mettre fin à cette "mode du suicide", mais c'est la collaboration de multiples acteurs du monde du travail qui va aboutir à la condamnation des dirigeants, comme le montre très bien Jean-Pierre Bloc. Mise en place par les syndicats d'un observatoire du stress, contestations et alertes des médecins du travail, regroupement des dossiers par l'inspection du travail, tous se sont mobilisés à leur niveau. Et c'est finalement la plainte de Patrick Ackermann, représentant de SUD PTT qui, en 2009, a lancé la machine judiciaire. Le harcèlement moral institutionnel est finalement reconnu en septembre 2019 par le tribunal correctionnel de Paris, avant d'être confirmé en appel trois ans plus tard.

Un film qui interroge le rôle des RH et des managers, ainsi que certaines évolutions juridiques

Le documentaire appuie sur le fait que ce jugement représente un tournant dans le droit du travail. Mais il met aussi en lumière, outre la violence de la direction et des pratiques managériales, d'importantes lacunes dans [le rôle de régulateur et de préventeur de la santé des RH](#) comme le souligne le professeur Jean-François Amadiou lors de la projection. "Ils ont vu leurs fonctions se transformer", explique de son côté le président de Technologia, de telle sorte que ceux qui perdurent dans les entreprises sont justement ceux qui mettent de côté la prévention. Le numéro deux du groupe, Marc Chenais, questionne également la formation des dirigeants et managers, qui tendent parfois à se placer au-dessus de la mêlée avec peu de considération pour les salariés. Il appelle donc à ce que le management, trop vertical et dur aujourd'hui, se transforme en leadership en prenant en compte les contraintes de tous et en s'y adaptant.

Enfin à travers les portraits de nombre des protagonistes de l'affaire ainsi que de chroniqueurs ayant assisté au procès, le réalisateur interroge en creux diverses évolutions prises ou à prendre en matière de santé au travail et de harcèlement. La suppression des CHST était-elle pertinente ? Faut-il aller vers une reconnaissance du harcèlement moral comme maladie professionnelle ? Les syndicats ont-ils toujours le pouvoir de peser sur les décisions des dirigeants ?

"L'inimaginable ne peut pas continuer"

"L'inimaginable ne peut pas continuer" et "ce film est un rempart contre l'oubli pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise jamais et que l'on aille vers une gouvernance plus éclairée", résume Jean-Claude Delgènes. Sébastien Crozier, président de la CFE-CGC Orange, se veut aussi optimiste : aucun dirigeant ne pourra plus dire qu'il ne savait pas que ses décisions pouvaient mener à une condamnation, ce qui les pousserait à améliorer leurs pratiques. Un optimisme qui semble à nuancer au regard des interventions des spectateurs lors du débat qui s'est déroulé à l'issue de la projection, bon nombre d'entre eux dénonçant des situations et engrenages proches de ceux vus chez France Télécom... et qui perdurent aujourd'hui.

Une décision de cassation reste attendue sous peu

Rappelons qu'à l'issue du [procès d'appel](#), certains des anciens dirigeants de France Télécom ont formé un [pourvoi](#) en cassation. Leurs avocats ont également présenté des questions prioritaires de constitutionnalité. Si la Cour de cassation a d'ores et déjà [refusé](#) début septembre de transmettre ces dernières au Conseil constitutionnel, une décision de sa part est toujours attendue dans

« PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE » : DE L'OBSCÉNITÉ AU MEURTRE



Un documentaire de Jean-Pierre Bloc
sortie le 8 novembre 2023

L'HISTOIRE

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau PDG Didier Lombard décide de pousser 22 000 agents au départ *volontaire* : ce sera le plan NExt, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel *l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange*, la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

L'AVIS

Le titre de ce film reprend les paroles, obscènes, de Didier Lombard, PDG de France Télécom de 2005 à 2010, lors d'un séminaire de formation des cadres de l'entreprise en octobre 2006 à la Maison de la chimie, à Paris. Chargé avec ses seconds le cost killer Louis-Pierre Wenès et le DRH Olivier Barberot de rentabiliser l'entreprise alors que la guerre fait rage sur le marché français de la téléphonie, Didier Lombard entend motiver ses troupes de l'encadrement pour éjecter, donc, *par la fenêtre ou par la porte*, 22 000 salariés, à défaut de convaincre ces derniers de la justification de leur départ volontaire. Résultats : 60 suicides ont été enregistrés ! Les causes étaient fallacieuses (problèmes d'alcoolisme, familiaux, fragilité comportementale...). Jamais une société avait été atteinte par ce genre de problème, on en parla même à l'international. Ce documentaire passionnant de **Jean-Pierre Bloc** raconte avec beaucoup de précisions, de hauteur de vue, sans jouer sur l'émotion du spectateur, le long cheminement juridique pour faire condamner la direction de France Télécom. Les intervenants de l'entreprise et de la société civile sont d'une justesse dans leur propos, d'une clarté, d'une dignité qui force le respect. La phrase avez été supprimée des rapports tellement elle avait choqué mais, retrouvée, elle a été remise pendant l'instruction ! Le tribunal : *Selon l'arrêt, dans cette affaire, les salariés ont été sacrifiés aux priorités financières et la crainte des dirigeants de ne pas réaliser leurs objectifs principalement financiers a pu les décider à instaurer la politique industrielle de harcèlement moral.* Ce film devrait être projeté dans toutes les écoles de commerce, les universités de droit, à Dauphine, à Science Po, à L'ENA, dans les Grandes Écoles, là où se forment les futurs dirigeants des entreprises pour leur montrer les dérives d'un capitalisme outrancier qui va de l'obscénité au meurtre ! Un film qui nous fait prendre conscience que les représentants des grands corps de l'État ne travaillent pas pour lui mais pour leur bien et pour les actionnaires des sociétés anonymes. L'État est-ce encore nous ?



Social
SUICIDES À ORANGE

Le spectre d'une deuxième vague.

“Par la fenêtre ou par la porte”, le film sur le procès en appel de France Télécom, sort dans les salles de cinéma. Dans le même temps, une dizaine de suicides secouent à nouveau l'opérateur. Trois d'entre eux sont qualifiés d'accidents de service”. De quoi raviver de douloureux souvenirs dans le groupe.

Enquête. PAR VIOLAINE DES COURIÈRES

Lundi 2 mai 2022. Deux hommes déjeunent dans un restaurant de la capitale. Ils se sont déjà croisés dans des sommets franco-allemands de dirigeants, mais ils sont attablés ensemble pour la première fois. Le premier, Stéphane Richard, le PDG de Orange, nouvelle dénomination de France Télécom, est sur le départ en raison de sa condamnation dans l'affaire Tapie - annulée par la suite par la Cour de cassation. Le second, Jacques Aschenbroich, officiait comme PDG de

l'équipementier automobile Valeo et s'apprête à prendre les rênes du conseil d'administration de l'opérateur télécom à partir du 19 mai 2022. Ce repas et celui qui suivra constituent la fragile passerelle entre le mandat de dix années de Stéphane Richard à la tête de France Télécom - société traumatisée par les années noires de la crise des suicides — et celui de Jacques Aschenbroich.



Encouragée par Stéphane Richard, Christel Heydemann prend la direction générale du groupe. Durant ces déjeuners, « le volet social a été assez peu abordé », déclare Stéphane

Richard. Dix-huit mois plus tard, ce détail prend de l'importance. D'autant plus qu'à l'automne 2022, une polémique naît lors de la publication du traditionnel baromètre social annuel - le thermomètre du moral des troupes d'Orange.

Les résultats sont en chute par rapport à l'année précédente. Le nouveau directeur des ressources humaines depuis octobre 2022, Vincent Lecerf - ancien lui aussi de Valeo - aurait lancé une allusion à l'ancien PDG : « Le papa est parti ! » Vincent Lecerf s'en défend : « Je n'ai

“JE NE VOUDRAIS PAS QU'AVEC LE TEMPS S'INSTALLE UNE FORME DE DÉNI.” STÉPHANE RICHARD, PATRON D'ORANGE DE 2011 À 2021

JACQUES ASCHENBROICH, ex-PDG de Valeo et à la tête du conseil d'administration d'Orange depuis mai 2022, s'est lancé dans une vague de réorganisations. Avec à la clé, plan de départs volontaires et vente d'une vingtaine de sites. Ci-dessus, à l'Élysée, le 11 mai.

jamais dit ça. Cette phrase a été rédigée par l'institut d'études CSA pour évoquer l'attachement à Stéphane Richard. » Pour plusieurs salariés, cette sortie prend un accent ironique et sonne la fin d'une ère sociale.

Guerre de position

Ces épisodes sont-ils de simples maladresses ou le signe d'un retour à une vision comptable du management, similaire à celle des années Lombard, du nom de l'ancien patron condamné avec sursis pour harcèlement moral institutionnel ?

Les erreurs du passé pourraient-elles se reproduire et avec elles les drames évoqués plus haut ? En pleine campagne électorale syndicale, ce 8 novembre 2023, le film *Par la fenêtre ou par la porte*, réalisé par Jean-Pierre Bloc, sort au cinéma et ravive cette hantise. Ce long-métrage, issu d'une collaboration avec l'ex-délégué SUD-PTT Patrick Ackermann, raconte le procès en appel du PDG Didier Lombard, à la tête de l'entreprise entre 2006 et 2010. En 2006, le patron estimait qu'il fallait absolument faire partir 22 000 employés « d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte », sous peine de voir France Télécom périlcliter alors que, selon plusieurs observateurs, la santé financière de l'entreprise ne nécessitait pas, à ce moment-là, une si brutale cure d'austérité.

À la tête du CFE-CGC, Sébastien Crozier est durablement traumatisé par ces années. En 2009, une salariée avait sauté par la fenêtre et le syndicaliste l'avait vu décéder sous ses

yeux sans pouvoir agir. « Je ne voudrais pas qu'avec le temps s'installe une forme de déni des événements qu'a traversés l'entreprise, même si je pense qu'elle les a surmontés », avertit Stéphane Richard. Issus de l'industrie de l'automobile, loin, très loin des turbulences du secteur des télécoms, Jacques Aschenbroich et Vincent Lecerf peinent à se faire une place dans un groupe anciennement soudé autour d'un trio, assemblé dans le souci de panser les plaies du passé : le syndicaliste Sébastien Crozier, Stéphane Richard et l'ex-DRH Bruno Mettling. Venue d'Alcatel, Christel Heydemann ne fait pas l'objet de telles critiques.

Aujourd'hui, on assiste aux prémices d'une guerre de position entre la direction et les syndicats : « Nier le passé et ses enseignements serait une grave erreur, nier la nécessité des réorganisations en serait une autre, la clé réside dans la qualité du volet humain de l'accompagnement de ces transformations », affirme l'ex-DRH Bruno Mettling.

Réduction d'effectifs

De fait, depuis avril 2022, la nouvelle direction multiplie les réorganisations. La principale concerne un plan de départs volontaires de 643 personnes en France chez Orange Business - la division BtoB du groupe où s'effectuent les relations commerciales entre professionnels. Le comité social et économique (CSE) a contacté le ministère du Travail pour le contester. « La direction a déjà prévenu les personnes des impacts sur leur poste, alors que d'ordinaire, dans un plan de départs volontaires, ce sont les salariés qui se manifestent pour partir. Rien n'a été fait dans les règles, et c'est pour cette raison que nous attaquerons le plan en justice s'il n'est pas homologué », martèle Sébastien Crozier. Notons également des plans de réduction des effectifs dans les boutiques et un grand chambardement immobilier : la vente progressive d'une vingtaine de sites - dont une partie de l'immeuble de la Défense -, ce qui implique le déplacement de près de 600 personnes dans des bureaux parfois situés à l'opposé de leur lieu d'habitation.

Or les syndicats s'inquiètent car depuis deux ans, à nouveau, des drames se produisent au sein de l'ex-France Télécom. Entre 2022 et 2023, il y a eu une dizaine de suicides, principalement parmi des techniciens et des ingénieurs. Ce chiffre est à prendre avec des pincettes en raison de la dimension complexe de tels événements, mais trois de ces drames ont d'ores et déjà été reconnus par l'entreprise comme des « accidents de service ».

Des enquêtes indépendantes ont été réalisées par le cabinet Technologia spécialiste des risques psycho sociaux - Les autres sont en cours d'analyses. Les accidents de service correspondent aux accidents de travail pour les fonctionnaires. Lors d'un suicide, l'entourage du salarié fait parvenir à l'employeur des preuves de son lien avec le travail (courriers...) ou demande une enquête externe.

L'employeur doit alors transmettre ces éléments auprès de l'assurance maladie, à charge pour elle d'étudier le dossier et de statuer. L'accident de service permet l'octroi d'une rente pour le conjoint, par capitalisation ou de façon mensualisée.

“JE CROISE DES GENS EN PLEURS. CELA N'ÉTAIT PAS ARRIVÉ DEPUIS L'ÈRE LOMBARD.” CHRISTOPHE CARIOU, DÉLÉGUÉ CGT

Tension maximale

Un élément frappe les esprits : ces salariés ont tous la cinquantaine et beaucoup, parmi eux, sont des fonctionnaires. comme sous l'ère Lombard. Une famille témoigne anonymement avoir été contactée par un avocat d'Orange afin qu'elle accepte de signer une clause de confidentialité en échange d'un chèque. En mai 2022, à Draguignan, un ancien technicien chargé du raccordement de la fibre s'est suicidé sur son lieu de travail, après des difficultés de relations avec des sous-traitants. Dans le même service, une personne syndiquée a fait, cet été, une tentative, après une altercation dans une réunion au sujet de son avenir professionnel. En juillet 2022, à Nancy, une mère de famille s'est donné la mort après avoir alerté sur des faits de harcèlement moral de la part de sa direction. À Paris, au cours de l'été, un cadre a mis fin à ses jours - une enquête externe est en cours. Enfin, à Cesson (Seine-et-Marne), en septembre, un ingénieur s'est également donné la mort. Un autre suicide a eu lieu à Épinal, mais, dans ce cas particulier, des antécédents de santé ont écarté le facteur du travail.

Au-delà de ces drames, la tension est maximale sur certains sites. À Cesson, Christophe Cariou, de la CGT, souffle : « Je croise des gens pleurant dans les couloirs, inquiets pour l'avenir. Cela n'était pas arrivé depuis l'ère Lombard. » Face à cela, Vincent Lecerf tempore : « À ma connaissance, il n'y a pas eu de recrudescence de sujets dramatiques. Mais, lorsque c'est le cas, de tels événements nous obligent à faire tout le nécessaire. »

Dans l'Aube, à Pont-Sainte-Marie, en juin 2022, l'histoire douloureuse de Jean-Lou Cordelle, fonctionnaire et ingénieur reconnu par ses pairs, illustre ce qui se joue aujourd'hui. « *Il ya dix ans, Jean-Lou et moi regardions à la télévision les rebondissements de l'affaire France Télécom. Mon mari, alors, ne comprenait pas qu'on puisse se suicider pour son travail* », raconte Christelle Cordelle, sa veuve. Dix ans plus tard, c'est au



DIDIER LOMBARD, ancien PDG d'Orange, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis pour "harcèlement moral institutionnel". Ci-contre, lors de son procès, à Paris, en mai 2019.

tour du fonctionnaire de voir ses conditions de travail se dégrader. Pas en raison d'une politique industrielle de harcèlement, comme cela a été le cas sous l'ère Lombard, mais par les dommages collatéraux engendrés par une vingtaine d'années de départs non remplacés, la perte des compétences, l'absence d'encadrement - la pandémie en toile de fond -, ainsi que la pression mise pour diffuser à grande vitesse l'installation de la fibre : « *Jean-Lou s'est épuisé à servir les clients, à aider ses collègues. Il était seul sur des dossiers compliqués, tels que celui d'un hôpital où il devait faire des raccordements sans avoir de plans* », se rappelle encore Christelle. Après un violent burn-out, Jean-Lou s'est donné la mort un samedi soir. « *Nous l'avons trouvé dans le jardin, ma fille et moi, lui qui était si aimant pour notre famille. J'ai appelé les pompiers. Mais juste après, j'ai appelé son chef. Au lieu de s'émouvoir et de pleurer avec nous, il s'est d'abord justifié en me disant qu'il avait allégé sa charge de travail. J'ai compris que la priorité, pour certains, était de se protéger des risques médiatiques et sociaux avant de compatir sincèrement* », s'attriste Christelle Cordelle. Bénédicte*, elle aussi, évoque son conjoint, qui a mis fin à ses jours cet été :



« À 53 ans, il était concerné par le plan Orange Business et ne se voyait pas bénéficier d'une formation. Son bureau avait déménagé. Il avait également des problèmes avec son manager. C'était quelqu'un de très corporate [adhérant aux valeurs de l'entreprise], il était sûrement plus fragile que d'autres. » De mai 2022 à aujourd'hui, plusieurs tentatives de suicide ont été signalées, au point que les syndicats viennent de rouvrir l'Observatoire du suicide, qui avait été fermé à la fin du mandat de Didier Lombard.

Salariés fragilisés

Après des années d'apaisement, le climat s'est-il brutalement dégradé ? Durant dix années, Stéphane Richard a soigné son empathie envers les équipes, ce qui ne l'a pas empêché de supprimer entre 30 000 et 40 000 emplois sur le long terme en ne remplaçant pas les départs à la retraite. L'intéressé assume ces économies réalisées et n'entend donc pas se faire accuser d'immobilisme. Aujourd'hui, l'entreprise est à l'os en matière d'effectifs, alors que s'annoncent de nouvelles réorganisations. « Le secteur des télécoms est en train d'évoluer au plus vite, nous sommes obligés de nous adapter et d'assurer la pérennité de l'entreprise », affirme Vincent Lecerf. Ces changements s'ajoutent à la pression financière :

« La pression quotidienne des marchés, des agences de notation ou des analystes du secteur, accordant toujours plus de valeur aux dividendes qu'aux investissements, est une triste réalité de ce secteur », se souvient Stéphane Richard.

Après des parties prenantes, la nouvelle direction communique sur un objectif en 2025 de +9 % de cash-flow par an (capacité d'autofinancement d'une entreprise). Sans oublier l'objectif d'augmenter les dividendes. Dans son audition au Sénat, le 30 novembre 2022, Christel Heydemann loue « l'engagement sans faille des salariés ». Mais la loyauté des anciens, en particulier, est à double tranchant. Orange fait partie de leur identité. Ils ont l'esprit du service public chevillé au corps, mais lorsque leur mission est remise en cause ou qu'ils doivent diminuer la qualité de leur travail, ils sont gravement fragilisés. Le fait est que certains craquent sous une forme d'accumulation des pressions.

Face à ces enjeux, la direction pourrait être épaulée par l'État, actionnaire à 23 %. Mais il n'en est rien. « L'agence de l'État, qui représente le gouvernement, est d'abord soucieuse de baisser les effectifs et de réduire les coûts, sans se poser une seule question sur l'ADN d'Orange », souligne un ancien administrateur très

renseigné. Chez Orange, le rempart contre le piège de la tyrannie du court terme n'est pas l'État, mais bien le poids de l'Histoire. v..c.

“LA DIRECTION A DÉJÀ PRÉVENU les personnes des impacts sur leur poste. Rien n'a été fait dans les règles dans le plan de départs volontaires, c'est pourquoi nous l'attaquerons en justice s'il n'est pas homologué”, affirme Sébastien Crozier, président du syndicat CFE-CGC Orange. Ci-dessus, à Paris, en mai 2019.

“LA PRIORITÉ DE LA DIRECTION ÉTAIT DE SE PROTÉGER DES RISQUES SOCIAUX AVANT DE COMPATIR SINCÈREMENT.”
CHRISTELLE, VEUVE D'UN SALARIÉ

* Le prénom a été modifié.

Par la fenêtre ou par la porte

Sortie française : **8 novembre 2023**

Documentaire, 2K, 1.85, Son 5.1, couleur 2023

Nationalité : **France** | Visa : **160 597** | Durée : **1h 29**

Réalisation : Jean-Pierre Bloc

Distribution : France : **Vraivrai Films**

Synopsis

Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l’Affaire des suicides de France Télécom - Orange, « la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Ce film retrace l’histoire d’un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

Equipe artistique

Réalisation : Jean-Pierre Bloc

Scénario : Jean-Pierre Bloc

Musique : Patrick Ackermann, Fatals Picards

Interprètes : Ariane Ascaride (narration), Sylvie Topaloff (intervenant), Raphaël Louvradox (intervenant), Emmanuel Dockes (intervenant), Pierre Khalfa (intervenant), Hélène Adam (intervenant), Danièle Linhart (intervenant), Monique Fraysse (intervenant), Jean-Paul Teissonnière (intervenant), Sébastien Crozier (intervenant), Dominique Manotti (intervenant), Annie Thébaud-Mony (intervenant), Patrick Ackermann (intervenant), Sandrine Ferrety (intervenant), Nicolas Galepides (intervenant), Etienne Sanchez (intervenant), Denis Allix (intervenant), Jean-René Delépine (intervenant), Marina Desmortiers (intervenant), Sylvie Catala (intervenant), Jean-Claude Delgènes (intervenant), Stéphane Richard (intervenant), Eric Beynel (intervenant), Rachel Saada (intervenant), Roland Gori (intervenant), Thomas Coutrot (intervenant), Jean Auroux (intervenant), Thibaud Cassier (intervenant), Juliette Bourgeois (intervenant), Gérald Le Corre (intervenant), Sophie Taillé-Poillan (intervenant)

Production

Société de production : **Thélème Films**

Coproduction : **Télé Bocal**

Partenaires financiers : **Fédération SUD PTT, Union régionale SUD Télécom IdF, Union Syndicale Solidaires, CFE-CGC, Intersyndicale d’Orange**

Distribution : **Vraivrai Films** | Tél : 06 16 55 28 57

Presse : **Stanislas Baudry** | Tél : 09 50 10 33 63, 06 16 76 00 96

Equipe Technique

Directeur de production : **Emmanuel Brunner**

Son : **Béatrice Wick, Laurent Dreyer**

Montage : **Jean-Pierre Bloc**

Les sorties de la semaine

"Par la fenêtre ou par la porte" : de Jean-Pierre Bloc

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent-es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom- Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.

L'affaire France Télécom-Orange sur grand écran

Un documentaire revient sur le combat syndical mené au sein de France Télécom-Orange pour obtenir la condamnation des dirigeants et de leurs politiques de gestion des ressources humaines durant la privatisation de l'ancien établissement public.

“Par la fenêtre ou par la porte.” Ainsi Didier Lombard, P-DG de France Télécom, proposait-il, en 2006, de pousser vers la sortie quelque 22 000 employés de l'établissement public dont la privatisation avait été lancée en 2004. S'ensuivra une vague de départs forcés, de dépressions, de suicides. En 2019, avec cinq cadres de son équipe dirigeante, l'homme devient le premier président du CAC 40 à être condamné pour “harcèlement institutionnel caractérisé”.

Un documentaire éponyme de Jean-Pierre Bloc revient sur cette affaire qui avait choqué l'opinion française. À travers de nombreux témoignages de syndicalistes, le film rappelle les prémices du drame : le processus de préparation de la privatisation dès la fin des années 1980, largement retardé par les grèves des agents de ce qui était alors un service fort de 155 000 fonctionnaires. « Il a fallu vider l'entreprise de la notion de service public », résume Danièle Linhart. La sociologue est l'une des neuf chroniqueurs (historiens, avocats, psychanalyste, économiste, professeur en droit du travail...) sollicités durant le procès en appel pour rédiger des chroniques et qui témoignent dans le film. Ils racontent ce qu'ils ont entendu : la mise en place d'une stratégie de la peur, les plans successifs déployés par les ressources humaines, les témoignages des salariés et de leurs proches, mais aussi le mépris de la part des prévenus, l'utilisation de tous les recours possibles pour retarder l'audience, les tentatives pour se défaire de leur responsabilité dans les suicides...

Une victoire quand même

Jean-Pierre Bloc rapporte surtout le combat syndical inédit mené pour que police et justice se penchent sur la question. Et cherche à montrer les perspectives ouvertes par la condamnation prononcée. Une condamnation amoindrie en appel (la prison ferme y a été remplacée par du sursis), mais “une victoire quand même”, selon le réalisateur. “Voir Didier Lombard passer du statut d'employeur à celui de délinquant peut faire réfléchir un certain nombre de dirigeants”, note Juliette Bourgeois, avocate spécialisée en droit du travail. “Cette décision consacre aussi la notion de harcèlement moral institutionnel et permet de faire entrer dans ce champ beaucoup de situations qui en étaient exclues jusqu'à présent.”

De nombreuses projections-débat sont prévues partout en France. Et le 4 décembre le film sera projeté à l'Assemblée nationale. Y sèmera-t-il quelques idées dans l'esprit des parlementaires pour améliorer organisation et conditions de travail ?

« Par la fenêtre ou par la porte », un film de Jean-Pierre Bloc, 1h29. Sortie en salle le 8 novembre. Liste des projections-débat : www.parlafenetreouparlaporte.fr

Sandra Déraillot Journaliste à *L'inFO militante*

FILM « Par la fenêtre ou par la porte ! » : l'agenda des projections / rencontres jusqu'en décembre 2023

Suicide Au Travail



D'autres séances programmées. À retrouver sur Allociné, l'Officiel des spectacles etc.

sans débat sont

- **10 novembre à 20h20 à Paris – Espace Saint-Michel**, en présence de trois protagonistes du film : Sébastien Crozier (CFE-CGC Orange), Étienne Sanchez (CGT Aéroports de Paris) et Patrick Ackermann (SUD PTT et initiateur du film)
- **11 novembre à 20h20 à Paris – Espace Saint-Michel**, en présence de Roland Gori (psychanalyste, Président de l'Appel des Appels, protagoniste du film) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- **14 novembre à 20h30 à Cachan – La Pléiade**, en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- **15 novembre à 20h à Besançon – Cinéma Victor Hugo**, en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) avec Solidaires et SUD PTT
- **16 novembre à 20h15 à Montpellier – Diagonal cinémas** en présence de Roland Perez (Économistes atterrés) avec le collectif Coudes à coudes
- **16 novembre à 20h20 à Paris – Espace Saint-Michel** en présence de Jean-Paul Teissonnière (avocat au procès France Télécom) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- **17 novembre à 19h à Clamecy – Le Casino** en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) avec Attac 58, SUD PTT Bourgogne, LDH – FESTIVAL RÉSISTANCES
- **17 novembre à 20h20 à Paris – Espace Saint-Michel** en présence de Rachel Saada (avocate en droit du travail) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- 19 novembre à 18h à Villard-Bonnot – Espace Aragon Festival ÉCRAN TOTAL
- **21 novembre à 20h20 à Paris – Espace Saint-Michel** en présence de Danièle Linhart (Sociologue, directrice de recherches au Cnrs) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- **21 novembre à 20h15 à Rennes – L'Arvor** en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) Hélène Adam (syndicaliste, protagoniste du film) Josépha Diringier (juriste et maitresse de conférence à l'Université Rennes).
- **23 novembre 20h à Saint-Brieuc – Club 6** en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) Serge Le Quéau (syndicaliste et altermondialiste)
- **24 novembre à 20h30 à Mitry-Mory – Le Concorde** en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) Etienne Sanchez (CGT Aéroports de Paris, protagoniste du film), Jean-Pierre Bloc (réalisateur)

- **24 novembre à 20h30 à Cusy – Cinébus** 16èmes Rencontres Image(s) de Résistance(s) de Cusy
- **25 novembre à Forcalquier – Le Bourguet**, avec Isabelle Bourboulon (journaliste, équipe du film) et Alain Paulien (retraité CGT Orange)
- 27 novembre à Poitiers – TAP Castille – Programmation en cours
- 28 novembre à 20h30 à Confolens – Le Capitole – Programmation en cours
- **29 novembre à 20h30 à Chasseneuil-sur-Bonnieure – Le Vox** en présence de Luc Marteau (LDH), Jacques Roger (Amnesty Internationale) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- 30 novembre à La Rochefoucauld – La Halle aux grains – Programmation en cours
- **30 novembre à 20h à Saint-Martin d'Hères – Mon Ciné**, en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film) et Monique Fraysse-Guiglini (ex médecin du travail France Télécom-Orange)
- 1er décembre aux Mureaux – cinéma Frédéric Dard – Programmation en cours
- **2 décembre à 10h à Rouen – Omnia cinéma** – Festival Caméras aux poings, en présence de Gérald Le Corre (inspecteur du travail) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- **2 décembre à 18h30 à Perpignan – Le Castillet**, en présence de Sylvain Leder (économiste et journaliste)
- **du 30 novembre au 6 décembre à Vitry-sur-Seine – 3 cinés Robespierre** – Rencontre le 3 décembre à 15h50 en présence de Patrick Ackermann (syndicaliste et initiateur du film), Pascal Vitte (équipe du film et syndicaliste SUD PTT), Monia Mahmoudi (Urgence Éducation 94) et Jean-Pierre Bloc (réalisateur)
- 6 décembre à Sainte-Foy-lès-Lyon – Ciné Mourguet – Programmation en cours
- **7 décembre à 20h à Marseille – Les Variétés**, en présence de Roland Gori (psychanalyste, Président de l'Appel des Appels, protagoniste du film), Thomas Vaisse (sociologue, doctorant EHESS), Michel Potoudis (prof. SES)
- **8 décembre à 20h à Toulouse – Utopia Borderouge**, en présence de Sylvain Leder (économiste et journaliste), Patrick Loubet (SUD PTT), Jean-Pierre Cremoux (ancien salarié France Télécom)
- 12 décembre à 20h à Limoges – Le Lido – Programmation en cours
- 14 décembre à Paris – Assemblée nationale

Social

Au cœur de l'affaire des suicides de France Télécom-Orange, Patrick Ackermann sera à Clamecy pour une projection d'un documentaire choc



Le film *Par la fenêtre ou par la porte* sera projeté vendredi 17 novembre au cinéma Casino à Clamecy. En présence, notamment, de Patrick Ackermann, acteur central de l'affaire des suicides de France Télécom-Orange.

Ne parle-t-on pas de film coup de poing ? Assurément, *Par la fenêtre ou par la porte*, semble en être un. Le long-métrage, réalisé par Jean-Pierre Bloc, et qui sera projeté vendredi 17 novembre au cinéma Casino, raconte l'affaire France Télécom-Orange.

Par la fenêtre ou par la porte

Documentaire

De Jean-Pierre Bloc
France – 1h29

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau Pdg décide de pousser 22.000 agent·es au départ « volontaire » : ce sera le plan NExt, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022, se clôt en appel « l'Affaire des suicides de France Télécom-Orange », la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel.

Bande Annonce

Au-delà du coup de tonnerre juridique qu'a représenté cette condamnation inédite, le film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert, raconté par celles et ceux qui ont mené la lutte.



Une soirée ciné débat autour du documentaire sur l'affaire des suicides à France Télécom ce jeudi 23 novembre 2023

Une soirée de débat, après la diffusion du documentaire consacré à l'affaire des suicides de France Télécom, est organisée au Club 6, ce jeudi 23 novembre 2023 par Attac 22 et Solidaires 22.



(ILLUSTRATION LE TÉLÉGRAMME/JULIEN MOLLA)

« Par la fenêtre ou par la porte », le documentaire réalisé par Jean-Pierre Bloc est projeté jeudi 23 novembre au Club 6 à Saint-Brieuc. Cette soirée débat est proposée par Attac 22 et Solidaires 22, en présence de Patrick Ackermann qui est à l'origine de ce film dans lequel de nombreux salariés et syndicalistes témoignent de la privatisation de France Télécom-Orange en 2004, et des départs forcés qui ont engendré plusieurs suicides parmi les salariés. L'affaire se conclut en 2022 en appel, par la condamnation des dirigeants pour harcèlement moral.

Le débat qui suivra sera animé par Serge Le Quéau, représentant de l'Union syndicale Solidaires au sein du CESE. Pratique : ciné-débat « Par la porte ou par la fenêtre », au Club 6, 40, boulevard Clemenceau à Saint-Brieuc, jeudi 23 novembre à 20 h ; 6 euros.

Privatisation, stress, suicides... L'affaire France Télécom racontée dans un documentaire

220 spectateurs ont assisté mardi soir 21 novembre 2023 à la projection du film *Par la fenêtre ou par la porte* au cinéma Arvor, de Rennes. La projection était suivie d'un débat en présence d'anciens et actuels salariés et responsables syndicaux de France Télécom.

« **Je suis parti en retraite le jour de la décision du procès en appel et de la condamnation des ex-dirigeants de France Télécom. Une vraie satisfaction** », raconte Pascal Trochet, ancien salarié rennais et syndicaliste de France Télécom. Mardi soir 21 novembre, à Rennes, au cinéma Arvor, lors de la projection du documentaire de Jean-Pierre Bloc, *Par la fenêtre ou par la porte*, qui retrace l'affaire France Télécom/Orange, la privatisation, [le suicide de salariés](#), l'entreprise en état de choc, le procès, Pascal Trochet n'était pas sûr de rester : « **ça remue beaucoup de choses** ».

Il se souvient encore quand l'un de ses collègues s'est pendu dans les toilettes de l'entreprise. Christophe Toqué, toujours salarié à Rennes, était lui, partie civile au procès. « **Un de mes collègues s'est suicidé, il s'est jeté d'un pont sur la rocade. Du jour au lendemain, des salariés se retrouvaient sans bureau, sans mission.** » Ils éprouvent aujourd'hui « **comme un sentiment d'échec de ne pas avoir pu éviter ces suicides, ça nous a tous marqués.** »

« Burn out collectif »

Le documentaire, très pédagogique, réalisé à petit budget, avec des témoignages de salariés et syndicalistes, médecin du travail, inspectrice du travail, retrace l'affaire France Télécom, la privatisation, les restructurations, l'annonce de la suppression de 22 000 postes, sans plan social. « On est passé à une logique d'individualisation, où les solidarités ont été cassées, avec l'image du panier à salades qu'on secoue et des feuilles qui tombent. On nous disait qu'il fallait sortir de notre zone de confort, être agile, mobile, chercher ailleurs, avec un management basé sur le stress et la terreur, pour dégoûter les salariés. France Télécom est devenue une caserne, avec un burn-out collectif », se souvient Hélène Adam, ancienne élue au conseil d'administration de France Télécom. « On était en rupture avec nos valeurs », cette fierté d'être fonctionnaire, de travailler dans une entreprise innovante.

« Un fait social qui interroge toute la société »

Au procès, dix-neuf suicides, douze tentatives de suicides, huit dépressions sévères, sont reconnues, « **des chiffres sous estimés. Mais le harcèlement institutionnel a été reconnu** ». Didier Lombard, PDG de 2005 à 2010, et Louis-Pierre Wenès, ex-numéro deux, ont été [condamnés en première instance, puis en appel](#), à un an de prison avec sursis, même si les peines ont été allégées.

L'affaire est aujourd'hui en cassation. « Ce procès pénal en a fait non seulement une affaire juridique, mais un fait social, qui interroge toute la société », analyse Josépha Diringier, juriste et maîtresse de conférences à l'université Rennes 2.



LÉGENDE DE LA PHOTO : MAELA ROZAY ET CHRISTOPHE TOQUÉ, DE SUD PTT, SALARIÉS D'ORANGE, PATRICK ACKERMANN, ANCIEN RESPONSABLE DE LA FÉDÉRATION SUD PTT, HÉLÈNE ADAM, ANCIENNE ÉLUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRANCE TÉLÉCOM, JOSÉPHA DIRRINGIER, JURISTE ET MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ RENNES 2, PASCAL TROCHET, ANCIEN SYNDICALISTE SUD PTT FRANCE TÉLÉCOM.

Salud y bienestar

Par la fenêtre ou par la porte : la crisis de suicidios de France Télécom y su condena judicial en película

"Por la ventana o por la puerta" es la frase tristemente célebre del antiguo presidente de France Télécom, empresa telefónica que registró varios suicidios de sus empleados. El documental retrata la batalla judicial para condenar a sus directivos por acoso moral institucionalizado. Su condena marca un antes y un después respecto a la gestión de personal y a la salud en el ámbito laboral.



AFICHEL DEL DOCUMENTAL "POR LA VENTANA O POR LA PUERTA"
DE JEAN PIERRE BLOC. © PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE

[El preestreno de esta película](#) fue ya un evento en sí. La proyección del documental "*Par la fenêtre ou par la porte*" tuvo lugar en una sala de cine atiborrada cerca de los Campos Elíseos, Le Balzac.

El título, "*Por la ventana o por la puerta*" viene de una frase de **Didier Lombard**, presidente-director de **France Télécom**, que, junto con otros directivos, implementó una política de acoso moral con el objetivo de que 22 mil empleados renunciaran a sus trabajos, ya que al ser funcionarios no los podían despedir.

En 2006, Didier Lombard presentó su plan de reestructuración de France Télécom en una reunión a la que asistieron 200 ejecutivos de la empresa declarando: "Tenemos que salir de la posición de "madre protectora" (mère poule)...En 2007 lograré (las 22.000 salidas) de una forma u otra, por la ventana o por la puerta".

Una política agresiva que llevó a más de **35 personas al suicidio entre 2008 y 2009**. El gobierno de aquel entonces, accionario de la empresa telefónica recién privatizada, tuvo que tomar cartas en el asunto.

La película, dirigida por **Jean Pierre Bloc**, (idea original de **Patrick Acermann**), es sobre todo el relato de la lucha que llevaron a cabo sindicatos y expertos del trabajo en los tribunales para condenar a los altos directivos de esta empresa que ahora lleva el nombre de *Orange*.

Y si bien los cargos retenidos contra los directivos de aquella administración no son muy fuertes, sí hubo una condena judicial y el reconocimiento de la noción de “**acoso moral institucional**”, esto es, que el acoso se puede ejercer por una persona sin necesidad de que conozca personalmente a la víctima, en este caso, al empleado.

Jean Claude Delgènes es el presidente fundador de [Technologia](#), sociedad de auditoría para la prevención de riesgos profesionales en el mundo laboral. **Technologia** se encargó de hacer los cuestionarios y peritajes internos en esta empresa telefónica que contaba en ese entonces con 104 mil empleados.

Escuche aquí la entrevista con Jean Claude Delgènes, especialista en riesgos profesionales:

[“El llamado de los 44”](#) fue una publicación en el 2011 de personal médico y sanitario, sindicalistas y otros profesionales, pidiendo la creación de un observatorio francés del suicidio. Esta iniciativa, lanzada por Technologia, dio como fruto la creación del [Observatoire National du Suicide](#) (ONS) en septiembre del 2013 del Ministerio de Salud.

Por: [Ivonne Sánchez](#)

Actu locale Métropole de Grenoble

Saint-Martin-d'Hères

Un ciné débat autour de l'affaire des suicides chez ex-FranceTélécom

Mon Ciné organise ce jeudi 30 novembre, à 20 heures, un ciné-débat autour du documentaire *Par la fenêtre ou par la porte* qui évoque l'affaire des suicides chez France Télécom.



ARIANE ASCARIDE A PRÊTÉ SA VOIX AU FILM. - PHOTO VERED ADIR - HAUT ET COURT TV

Par la fenêtre ou par la porte est le documentaire qui témoigne de l'événement qui a marqué le pays, voilà presque 20 ans lorsque l'État a décidé de privatiser France Télécom, en 2004. Un séisme qui a frappé les salariés lorsque Didier Lombard, le PDG, annonce 22 000 « départs » sur trois ans avec cette belle formule « par la fenêtre ou par la porte » qui sert aujourd'hui de titre au documentaire de Jean-Pierre Bloc et qui sera à l'écran de Mon Ciné, ce jeudi soir, pour un ciné débat. Cette politique de management va entraîner une vague de suicides, dont 23 en 2009, sans compter les maladies (crises cardiaques, dépressions, AVC...) parmi les salariés. Une façon de rentabiliser l'entreprise scandaleuse provoquant une vive émotion dans le pays et l'éviction du PDG et de Louis-Pierre Wenès, son second, mais aussi la réaction des syndicats qui alertent l'entreprise et la plainte déposée par Patrick Ackerman, représentant syndical de Sud PTT en 2009. Une plainte qui va se solder par la condamnation pénale du PDG et de son second, sur la base d'une nouvelle notion, à savoir le "harcèlement moral institutionnel". La cour d'appel a validé cette condamnation dans son arrêt en septembre 2022, de quoi donner l'idée à Patrick Ackerman de garder la mémoire de cette affaire emblématique de la souffrance au travail. Après avoir pensé à un livre, c'est finalement un documentaire qui va prendre forme avec l'intégration de nombreux témoignages de victimes mais aussi la contribution de la sociologue Danièle Linhart, de chercheurs, et artistes et des acteurs du dossier que furent médecins et inspecteurs du travail... et la voix d'Ariane Ascaride. Des documents d'archives viennent compléter ce documentaire tout juste bouclé.

Débatte des conditions de travail et du service public

Au-delà de la position « négative » de Christel Heydemann, directrice générale d'Orange depuis 2022, par rapport au film, sujette à interprétation, l'objectif est d'utiliser ce documentaire comme support pour débattre aussi bien des conditions de travail que de la question du service public, souligne Patrick Ackerman qui sera présent ainsi que Monique Fraysse-Guigliani, ex-médecin du travail à France Télécom, à Mon Ciné pour cette grande soirée de débat qui débutera à 20 heures.

30 novembre 2023

Mon Ciné



France - 2023 - 1h29 - Doc.
de Jean-Pierre Bloc
avec la voix d'Ariane Ascaride

En présence de Patrick Ackerman, délégué syndical Sud PTT
et de Monique Fraysse-Guiglini, ex-médecin du travail à France Télécom

Septembre 2004, l'État privatise son fleuron historique France Télécom. Le cours de l'action devient primordial et le nouveau PDG Didier Lombard décide de pousser 22 000 agent·es au départ "volontaire" : ce sera le plan NExT, le management piloté par les chiffres. Le 30 septembre 2022 se clôt en appel "l'Affaire des suicides de France Télécom - Orange", la première condamnation pénale de dirigeants du CAC 40 pour harcèlement moral institutionnel. Derrière ce coup de tonnerre juridique, ce film retrace l'histoire d'un long combat syndical, inventif et ouvert sur la société.

Ce documentaire très dense, nourri d'importantes archives, de nombreux constats, témoignages, analyses, devrait passionner celles et ceux qui s'intéressent au travail, particulièrement les victimes de "souffrances au travail" et celles et ceux qui sont attaché·e·s au service public.

Ligue des Droits de l'Homme

Par la porte ou par la fenêtre

Ça y est, « Par la porte ou par la fenêtre » est en salles. Le titre reprend les propos de Didier Lombard, PDG d'Orange, illustrant ce qu'il comptait faire des salariés : les virer par tous les moyens et ces moyens ont conduits plusieurs dizaines de personnes au suicide !

La couverture de presse a été très importante à l'époque mais ce que retrace intelligemment ce film c'est le pourquoi et le comment. On voit le long travail de l'intersyndicale, où le rôle de Solidaires est central, pour faire avancer le dossier, le dépôt de plainte, le travail de l'inspection du travail... jusqu'au premier puis au second procès. On mesure la détresse, la colère, l'indignation et on se dit qu'il fallait être sacrément costauds et déterminés pour faire tout ça ! On comprend la déception et parfois la colère devant le verdict. Oui, les patrons font toujours appel, oui, ils tablent sur le découragement, sur une justice lente, bien trop lente...



« Par la porte ou par la fenêtre », en partie financé de manière participative, est le fruit à la fois du travail de l'intersyndicale d'Orange qui a su, pendant plus de dix ans, sauvegarder un cadre collectif, pas sans tension certes mais avec responsabilité, et d'un groupe de salarié-es qui a souhaité laisser une mémoire de cette aventure. Le film évite l'écueil de la suite de témoignages forcément poignants, le jargon militant, le film-tract au profit d'une explication didactique sur le pourquoi et le comment à l'aide de témoignages de salarié-es, de représentant-es du personnel et d'images d'archives habilement choisies. On remonte à l'époque de la Poste, de la modernisation des services publics, de Michel Rocard, jusqu'à la mise en lumière des conséquences de l'ouverture à la concurrence puis du changement de statut. Ensuite, il faut « adapter » les salarié-es au travail avec une difficulté spécifique : une bonne partie sont toujours fonctionnaires donc « protégé-es » par le statut. Enfin protégé-es... Un des intérêts du film est de montrer la « mécanique ». Si le triumvirat de direction remplit sa mission sans état d'âme, s'ils sont convaincus de la justesse de leurs choix de direction d'entreprise, le film rappelle que Didier Lombard a été plusieurs fois distingué comme PDG de l'année et félicité par le gouvernement de l'époque... On est donc au-delà d'un président « pervers » ou « mauvais ». On a presque envie de dire, au contraire ! C'est donc le système qu'il faut interroger et ses conséquences sur le travail. Comment peut-on souffrir de son travail au point de décider d'en finir ? Quel travail fait-on ? Pour qui le fait-on, comment le fait-on ? Ces questions sont également fondamentales pour lier la réflexion sur la production et sur les bouleversements environnementaux : quelle responsabilité de ce qu'on produit et de comment on le produit ?

Ce film est fait pour réfléchir et pour agir. Il donne lieu à des débats après les projections, un moment pour échanger autour du travail qui rend de plus en plus souvent malade : comment briser le silence, comment investir le champ politique avec le travail et pas seulement avec l'emploi ? Tracer des pistes pour retrouver le chemin de l'action collective. Rien que pour cette intention clairement affichée, « Par la porte ou par la fenêtre », il faut voir « Par la porte ou par la fenêtre ».

Un documentaire fort qui dit tout

Par la fenêtre ou par la porte est un film documentaire qui ne laisse pas indifférent et qui est saisissant par les nombreux témoignages collectés. Réalisé à la demande de plusieurs syndicalistes, le film retrace dès 1987, l'ouverture à la concurrence puis la privatisation de France Télécom et ce qui en découlera, une crise sans précédent. Au fil de témoignages accablants et précis, le public découvre ou redécouvre l'affaire des suicides de France Télécom Orange, jusqu'au procès en appel pour harcèlement moral institutionnel qui aboutira à une condamnation pénale des dirigeants.

A l'issue de la projection, le public a pu échanger avec le réalisateur Jean- Pierre Bloc et Jacques Roger (Photo CL), ancien inspecteur du travail et aujourd'hui militant engagé d'Amnesty International et qui ont tour à tour raconté leur engagement à vouloir dégager des pistes de réflexion relatives au syndicalisme, à la place du salarié et aux conséquences des méthodes de managements. Tous ont salué l'initiative du CRCATB d'avoir choisi de programmer ce documentaire.



Pour une initiative parlementaire sur la santé au travail

A l'occasion de la projection à l'Assemblée nationale du film de Jean-Pierre Bloc *Par la fenêtre ou par la porte* sur l'affaire des suicides chez France Télécom, plusieurs parlementaires, experts et acteurs syndicaux appellent le Parlement à se saisir des questions de santé au travail.

La sortie du film de Jean-Pierre Bloc [Par la fenêtre ou par la porte](#), sur l'affaire des suicides chez France Télécom, et le succès d'audience qu'il rencontre sont l'occasion de réfléchir et de débattre sur un phénomène marquant de l'évolution des rapports sociaux au travail, celui de la souffrance psychique professionnelle. Mais aussi sur la justice.

Souvenons-nous. En 2004, la privatisation de l'opérateur public de téléphone doit s'accompagner d'une réduction à marche forcée des effectifs et de la transformation en profondeur de ses métiers. Sous la férule de son PDG, Didier Lombard, l'entreprise va passer d'une logique de service public à celle d'un leader du CAC 40 et 22 000 agents doivent partir... de gré ou de force. Ce sera le plan Next et la mise en œuvre d'un management brutal et agressif qui doit déstabiliser les fonctionnaires de l'opérateur et dégrader leurs conditions de travail pour les pousser vers la porte ou la fenêtre, selon les propres mots du PDG devant ses cadres dirigeants. Entre 2008 et 2009, 35 agents se suicideront et, à la suite d'une plainte du syndicat Sud, rejoint par d'autres syndicats, et d'une enquête de l'Inspection du travail, un procès se tiendra à Paris en correctionnel en 2019, puis en appel en 2022. Celui-ci débouchera sur des condamnations historiques des principaux dirigeants à un an de prison de prison assorti du sursis et à 15 000 euros d'amende pour harcèlement moral institutionnel. Une première dans le monde feutré et très sélectif des grandes entreprises mondialisées.

Tendances de fond

Certes, cette condamnation et ce qualificatif de harcèlement moral institutionnel, parfois appelé harcèlement managérial, ont eu un fort retentissement médiatique et politique, notamment dans les cercles de dirigeants et du management. Mais sans doute pas suffisamment puissant pour inverser des tendances de fond concernant les organisations du travail et les pratiques managériales délétères.

Au-delà de la question du suicide, c'est bien celle de la souffrance psychique au travail qui caractérise l'évolution des modes de management et d'organisation du travail ces trente dernières années. Avec des conséquences massives sur la santé des salariés.

Qu'il s'agisse des données statistiques du Réseau national de vigilance et de prévention des maladies professionnelles (RNV3P) ou de celles de la surveillance des maladies à caractère professionnel de Santé publique France, les pathologies psychiques arrivent en seconde position des maladies liées au travail depuis plusieurs années, juste après les troubles musculosquelettiques (TMS). « Le « management », la « relation au travail et violence » et les « exigences inhérentes à l'activité » représentaient plus de neuf FORE (facteurs organisationnels, relationnels et éthiques) sur dix en lien avec des TMS ou de la souffrance psychique », peut-on lire dans une [étude de Santé publique France](#) publiée en avril 2023. Même constat du côté des inaptitudes médicales déclenchées par le médecin du travail, qui entraînent souvent des licenciements (plus de 100 000 par an selon les données administratives) et des sorties précoces de l'emploi.

Un problème de sous-reconnaissance

Du côté des chiffres officiels, on notera que 1 600 maladies professionnelles de la sphère psychique sont reconnues et indemnisées chaque année par le régime général de la Sécurité sociale et plus de 28 000 accidents du travail d'origine psychique. Mais ces chiffres ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Selon la [commission chargée d'évaluer la sous-déclaration des maladies professionnelles](#) pour déterminer, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le montant que la branche Risque professionnels doit reverser à l'Assurance maladie, 108 000 cas de pathologies professionnelles d'origine psychique devraient être reconnues. Cela montre tout à la fois l'ampleur du phénomène et le décalage existant entre la réalité et la reconnaissance de celle-ci. Cet écart ne facilite ni la prise de conscience ni la prévention.

Et dans ce domaine de la prévention, les marges de progrès sont importantes comme le soulignait la Cour des comptes dans un [rapport](#) daté de décembre 2022. Malgré les plans santé travail (PST) successifs, malgré les dernières réformes des services de santé au travail, malgré les priorités affichées des pouvoirs publics sur ces questions, et notamment celles relatives aux risques psychosociaux et à la prévention des facteurs de risques organisationnels, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Et pour en revenir au début de notre propos, à l'affaire France Télécom, toutes les leçons n'ont pas été tirées.

Efficacité économique vs justice sociale

Tout d'abord, parmi les origines probables de cette difficulté à faire entrer la prévention dans les entreprises, il y en a une qui apparaît culturellement persistante. Dans le monde du travail, les règles qui organisent la vie en société et qui régulent les rapports entre les individus, ne sont jamais la simple transposition des règles communes de la « vie civile ». Elles sont systématiquement « adoucies », adaptées, ceci afin de ne pas entraver l'efficacité économique. Les procès France Télécom, devant le tribunal correctionnel puis devant la cour d'appel, en donnent une illustration saisissante. Au regard de la gravité des faits et de leurs conséquences, les condamnations apparaissent relativement clémentes. Elles sont pourtant le strict reflet du Code pénal. En effet, l'article L. 222-33-2 du Code pénal prévoit désormais une peine de deux ans d'emprisonnement ⁽¹⁾ et de 30 000 euros d'amende en cas de harcèlement moral au travail. Le même Code pénal, pour les mêmes faits mais relevés dans la sphère privée du couple, prévoit des peines s'échelonnant de trois ans à dix ans d'emprisonnement et de 45 000 à 150 000 euros d'amende. En milieu scolaire, les peines prévues sont les mêmes que celles prévues pour un couple.

Dans tous les cas prévus par le législateur, la répression est moins punitive dans le domaine du travail. Rien ne justifie cette clémence vis-à-vis de violences envers des individus, d'autant que, lorsqu'elles sont systémiques comme dans le cas de France Télécom, les dégâts humains peuvent être considérables quant au nombre de personnes affectées.

Nous demandons donc un alignement des peines encourues et une adaptation en ce sens du Code pénal, en son article L. 222-33-2.

Créer de nouveaux tableaux de maladie professionnelle

En matière civile, il devient absolument nécessaire de simplifier la réparation des maladies professionnelles d'origine psychique. Cela faciliterait la prise en charge des victimes mais cela inciterait aussi davantage les entreprises à engager des politiques de prévention plus efficaces, visant en priorité la transformation de l'organisation du travail, l'adaptation du travail à l'homme et l'adoption de méthodes de management moins délétères.

La priorité nous semble être de créer des tableaux de maladie professionnelle qui éviteraient ainsi le recours aux comités régionaux de reconnaissance des pathologies professionnelles (C2RMP). Ces derniers sont surchargés et leurs conditions d'accès relativement complexes dans le cas des pathologies psychiques, ce qui donne lieu à de grandes inégalités de traitement des dossiers.

Nous proposons qu'une mission d'information parlementaire se penche sur les conditions de reconnaissance des maladies professionnelles d'origine psychique.

Un autre aspect fondamental nous semble résider dans la prévention insuffisante des risques psychosociaux (RPS). De nombreux leviers ont déjà été actionnés par les pouvoirs publics, sans que cela ne permette véritablement des progrès significatifs face à ce fléau.

Deux voies nous semblent devoir être explorées pour redonner du sens au travail et redynamiser le dialogue social dans l'entreprise sur les questions de santé au travail et de prévention des RPS.

Relancer le débat sur le travail dans l'entreprise

La première est celle recommandée par les Assises du travail qui se sont déroulées au début de l'année 2023 dans le cadre du Conseil national de la refondation souhaité par le président de la République. Le [rapport](#) remis le 18 avril par Sophie Thierry, présidente de la commission Travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental (Cese), et Jean-Dominique Senard, président du groupe Renault, tous les deux garants des assises, comporte 17 recommandations dont celle (n° 14) d'« *ajouter un 10^e principe général de prévention à l'article L. 4121-2 du code du travail : écouter les travailleurs sur la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail et les relations sociales* ». Cette proposition s'inscrit dans l'axe n° 4 des Assises : « *Préserver la santé physique et mentale des travailleurs, un enjeu de performance et de responsabilité pour les organisations.* »

Ajoutons qu'ainsi, des traces seraient laissées des problèmes débattus et de la façon dont ils ont été réglés ou non par le dialogue social.

La seconde voie consiste à remettre la prévention des risques professionnels au cœur du dialogue social dans les entreprises. Aujourd'hui, un constat s'impose : la suppression des CHSCT par les ordonnances Travail

de 2017 a cassé la dynamique de prise en charge de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels dans les entreprises. Cette analyse est partagée par de nombreux observateurs, qu'ils soient professionnels de la prévention, chercheurs, voire experts des relations sociales comme le sont Jean-François Pillard, ex-négociateur du Medef, ou Marcel Grignard, ancien numéro 2 de la CFDT, qui ont piloté avec France Stratégie le Comité d'évaluation des ordonnances. Leur [note conclusive](#) parle d'elle-même : le bouleversement opéré par la fusion des trois instances représentatives du personnel a chamboulé le dialogue social dans les entreprises, rendu plus difficile la possibilité pour les nouveaux CSE de s'emparer des questions du travail. Elle rend compte de la « *lassitude des élus devant une mission de plus en plus difficile* », avec des risques pour la « *démocratie de représentation* ». Dans [leur rapport de 2021](#), les mêmes experts concluent qu'il « *convient de se reposer la question* » sur la manière d'appréhender la santé au travail dans les entreprises.

Il nous semble donc qu'il revient au parlement, à travers une autre mission d'information, de lancer une réflexion approfondie sur la nécessité de corriger les défauts des ordonnances de 2017 et sur la meilleure façon de relancer une dynamique de prévention dans les entreprises à partir d'un rôle régénéré des instances représentatives du personnel.

Signataires :

Patrick Ackermann, syndicaliste

Jean-Pierre Bloc, réalisateur

Thomas Coutrot, statisticien et économiste

Hendrik Davi, député La France insoumise

François Desriaux, rédacteur en chef de Santé & Travail

Pierre Dharréville, député Gauche démocrate et républicaine

Emmanuel Dockès, professeur de droit, université Lyon 2

Daniela Garcia, syndicaliste

Raymonde Poncet-Monge, sénatrice Ecologiste

François Ruffin, député La France insoumise

Sophie Taillé-Polian, députée Ecologiste

Jean-Paul Teissonnière, avocat

1) Un an de prison et 15 000 euros, pour la période couvrant l'affaire France Télécom.

Projection à l'Assemblée nationale

A l'initiative de plusieurs parlementaires, le film *Par la fenêtre ou par la porte* de Jean-Pierre Bloc sur l'affaire France Télécom sera projeté dans l'enceinte de l'Assemblée nationale le jeudi 14 décembre. La projection sera suivie d'une table ronde animé par Sophie Taillé-Polian, député écologiste-Nupes, Jean-Claude Delgènes, président du groupe Technologia, et François Desriaux, rédacteur en chef de *Santé & Travail*.

Par la fenêtre ou par la porte

La violence patronale sur grand écran

La direction d'Orange avait organisé en 2006 un colloque à la Maison de la Chimie pour désinhiber ses cadres face à son plan de 22 000 départs de l'entreprise en trois ans. L'ex PDG Didier Lombard, avec son sens de la formule, avait alors déclaré qu'il ferait les départs, « d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte ». Devant les juges en 2022, il a déclaré qu'il faisait souvent des « gaffes »... Mais il est clair que ce « dérapage » orchestré visait à laisser libre cours aux comportements les plus extrêmes de la hiérarchie, voire à les encourager...

Un documentaire pour l'histoire

Ce projet de documentaire est né quelques mois avant le procès en appel de 2022. Pour rappel, le procès en première instance de 2019 s'était conclu avec une condamnation des dirigeants de France Télécom Orange à des peines de prison dont quatre mois fermes. Une peine qui peut apparaître comme « symbolique » vue la gravité des faits, mais une peine rarement prononcée contre des dirigeants du CAC 40.

Or, nous étions devenus inquiets sur l'issue de ce nouveau procès, car les pressions du patronat pour revoir à la baisse les peines contre les dirigeants d'Orange étaient palpables. La pression médiatique qui existait en 2019 était retombée, il fallait recommencer à braquer les feux de l'actualité sur ce nouveau procès.

En première instance, nous avons invité des personnalités de la société civile (auteur·trices, comédien·ne.s, sociologues, médecins, journalistes, juristes...) à venir rédiger une chronique d'audience au tribunal. Ces chroniques ont été publiées sur notre site internet proceslombard.fr et elles ont fait aussi l'objet d'un livre « *La raison des plus forts* » aux Editions de l'Atelier.

Pour prolonger ce livre, nous avons constitué un collectif bien décidé à commencer le tournage d'un documentaire, sans même avoir défini au préalable le canevas de ce projet. S'il n'était pas possible de tourner dans le palais de justice lui-même, nos caméras devaient trouver les moyens d'en relater l'ambiance de plomb et d'effarement, tant le comportement des prévenus était d'un sans-gêne consternant.

Les interview des « chroniqueur·ses » devaient donc faire partie de ce documentaire. Mais rapidement, il nous a semblé nécessaire de faire un retour sur l'histoire de la privatisation de France Télécom, qui était finalement une illustration de cette période de contre-révolution libérale des années 80 où triomphait l'ultralibéralisme dans un monde englué dans une crise sans fin pour les travailleurs.

Une interpellation du monde syndical et politique

Pendant les premières projections du film sur grand écran, les débats ont montré combien l'histoire de la tragédie de France Télécom faisait écho avec l'histoire de salarié·es d'aujourd'hui, exposé·es à des conditions de travail délétères, précarisé·es, isolé·es, déqualifié·es, licencié·es...

Les grands médias se font d'ailleurs l'écho de tribunes qui dénoncent la situation faite aujourd'hui aux salarié·es, avec une souffrance au travail qui touche tous les milieux.

Par ailleurs, la montée des indicateurs comme les accidents mortels au travail, le nombre d'arrêts de travail (burn out, souffrance au travail, dépression...), la précarisation croissante des salarié·es et le développement de la pauvreté des travailleur·euses, nous mettent face à un nouveau désordre social historique.

Est-il possible de faire un contrefeu ? C'est la question que nous posons, après des années de combat syndical et juridique dans la crise de France Télécom Orange, après des mois de combat unitaire pour défendre en 2022 les retraites dans la rue...

A l'évidence, il faut aujourd'hui un travail syndical en direction des parlementaire pour durcir la loi sur le harcèlement institutionnel au travail avec des peines de prison jusqu'à 10 années. Mais il faut aussi réduire la précarité qui a explosé avec les auto-entrepreneurs condamnés par l'ubérisation, avec des sous-traitances en cascades qui déresponsabilisent les donneurs d'ordres, avec des chantages à la délocalisation qui cassent les entreprises. Il faut encore établir les conditions d'une véritable démocratie sociale avec des juges prud'homaux•ales élus par tous les salarié•es, des délégué•es du personnel élus dans toutes les entreprises, des CHSCT qui peuvent faire des enquêtes et des recours contre les employeurs, une inspection du travail et une médecine du travail renforcées, avec un développement de leurs compétences en matière d'accidents du travail et de risques psychosociaux...

Les combats qui ne sont pas menés sont des combats perdus d'avance. Nous ne désespérons pas de voir enfin un sursaut salutaire.

Un film qui veut parler à la jeunesse

C'est manifestement notre volonté. La jeunesse d'aujourd'hui a ses rêves et ses exigences, c'est la conclusion de notre documentaire :

« Peut-on vraiment continuer à croire que l'avenir des hommes et des femmes est dans un travail qui perd brutalement tout son sens ?

La jeunesse paie le prix fort de cette chute abyssale.

Précarité extrême, emplois stériles et humiliants, mépris d'une classe dirigeante qui étale son luxe, sa futilité et son exigence du « Toujours plus ! », alors que la vie de la planète s'étirole...

Pouvons-nous laisser ce champ de ruine à nos enfants ?

Car nos enfants ont la rage, la rage de vivre le bonheur élémentaire d'un nouvel été qui ne leur brûle pas les ailes.

Ils sont l'avenir, prenons soin de leurs luttes et de leurs désir de vivre. »

Pour organiser une diffusion dans votre cinéma préféré :

<programmation@parlafenetreouparlaporte.fr>

Patrick Ackermann